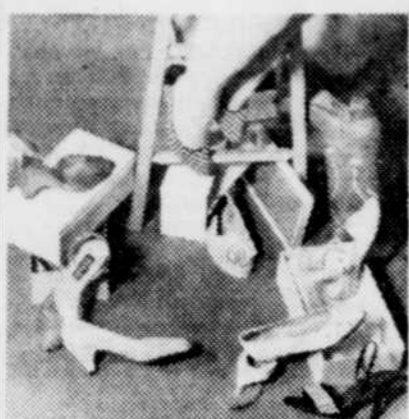


mardi

Loretteville ne tiendra pas de référendum

page A-5



Mode

Pour le printemps et l'été, les souliers offrent confort et modération sans sacrifier originalité et nouveauté.

page B-3

Table d'écoute pour Charles

Une enquête a été ouverte en Australie à la suite de la diffusion de nouvelles voulant que des conversations téléphoniques du prince Charles aient été enregistrées à son insu, dans ce pays.

page C-6

Recours collectif des invalides

Le juge refuse d'inclure les 65 ans et plus dans la démarche dirigée contre dix importantes compagnies d'assurances.

page A-9

Délais pour Treco en Algérie

La durée du séjour des employés de Treco en Algérie sera plus long que prévu, en raison de délais retardant les travaux de construction.

page F-1

Donald Doyle quitte Clark

Donald Doyle, l'un des principaux conseillers de Joe Clark, a remis sa démission pour accepter un poste dans l'entreprise privée.

page B-1

Hausse des taux d'intérêt aux USA

page E-2

Une vraie histoire de pêche

TOKYO (AP) — Un pêcheur de 51 ans, M. Akio Hamamoto, son fils et son frère ont d'excellentes raisons de célébrer l'avènement du mois de mai, qui donne lieu traditionnellement à une semaine de festivités au Japon: ils sont devenus légalement propriétaires de 46 kilos d'or.

Ils ont trouvé le fabuleux trésor, qui représente aux cours actuels une valeur de près de \$1 million, en pleine mer, le 3 mai 1978. Les lingots vogaient au fil de l'eau, fixés à des chambres à air, à deux kilomètres environ au large de Shimonoseki, à l'extrémité ouest de l'île d'Honshu. La police pense que l'or appartenait sans doute à des trafiquants qui l'avaient introduit en fraude, probablement de Corée du Sud qui n'est distante que de 200 kilomètres.

sommaire

annonces classées	F-2 à F-14
Arts et spectacles	D-8 à D-10
Bandes dessinées	A-4
Bridge	F-4
Décès	F-15
Economie-finances	E-1 à E-5
Editorial	A-6
Feuilleton	D-10
Horoscope	F-3
Information régionale	A-4 et A-5
Mode	B-3
Monde	C-1 à C-8
Mot mystère	F-2
Mots croisés	F-13
Où aller à Québec	D-10
Page des lecteurs	A-8
Page documentaire	A-7
Patron	F-13
Sport	D-1 à D-5
Télévision	D-9

météo

Ensoleillé puis ennuagement en soirée. Demain: averse.

détails, page F-2

Après la mort de Sands

Explosion de colère



Une explosion de violence a suivi l'annonce de la mort, hier soir, du militant républicain irlandais Bobby Sands, qui était à son 65e jour de grève de la faim dans la prison de Maze, à Belfast. Sur cette photo, un jeune Irlandais s'abrite derrière une carcasse de camion incendié pour lancer des pierres aux forces de l'ordre britanniques dans le quartier de Falls Road.

(D'après AFP, AP, UPI et Reuter) — Les quartiers catholiques de Belfast vivent des moments de violence depuis l'annonce, la nuit dernière, du décès de Bobby Sands, à la prison de Maze, après un jeûne total de 66 jours.

Deux heures après l'annonce de sa mort survenue à minuit dix-sept, heure locale (20h17 HAE), les bastions catholiques, malgré l'appel à la discipline lancé par l'Armée républicaine irlandaise (IRA) résonnaient de tirs de balles de plastique des forces de l'ordre, de cris de manifestants derrière les barricades élevées en hâte et de hurlements des sirènes de pompiers.

Soixante minutes plus tard, une population en furie, s'en prenait aux policiers, lançant des bombes incendiaires et des pierres. Au lever du jour, les heurts se poursuivaient de manière sporadique cependant. À 6h30 GMT, la police ne signalait qu'un seul blessé, un jeune manifestant sérieusement atteint à la jambe par une balle. Le porte-parole de la police a indiqué qu'une enquête était en cours sur les circonstances de l'incident. De source républicaine, on affirme que le jeune homme a été atteint par une balle tirée par l'armée britannique.

Quelques fabriques, une banque, des bars, cinq tout au plus, ont été incendiés et les pompiers, sous la protection de l'armée, n'ont pas toujours été en mesure d'intervenir, pris sous les jets de pierres et de cocktails Molotov.

La mort de Bobby Sands, élu le 9 avril dernier à la Chambre des communes lors d'un scrutin partiel en Ulster, alors qu'il menait son jeûne, a

été annoncée par un communiqué du secrétariat britannique à l'Irlande du Nord.

"Bobby Sands, déclare le communiqué, s'est donné la mort en refusant toute nourriture et aide médicale depuis 66 jours."

Autre prisonnier mourant

Le mouvement de protestation de Sands est imité par trois de ses camarades détenus. Au moment où l'on écrit ces lignes, Francis Hughes, en

(Suite à la page A2, 5e col.)

autres détails, C-1 et F-15

Une grève "inévitabile" à Québec

Rapport rejeté

MONTREAL (d'après PC) — La société de transport aérien Québecair et ses 400 employés au sol ont rejeté les recommandations d'un conciliateur fédéral, ce qui devait entraîner le déclenchement d'une grève par ses employés, à compter de minuit, ce soir.

La majorité des vols de Québecair devraient être annulés en cas de grève. Aucune réunion de négociation n'est prévue aujourd'hui.

La grève des employés au sol (Suite à la page A2, 1re col.)

Charlesbourg: un déficit de \$800,000

par Marc LESTAGE

Les contribuables de Charlesbourg ont reçu une nouvelle douche froide, hier soir, quand on leur a appris que le déficit "prévu" de \$155,127 pour l'exercice 1980 pourrait bien se chiffrer à plus de \$840,000 en réalité.

C'est le directeur du comité de gestion de la ville, le conseiller Pierre Marier qui a hérité de la mission de faire part de cette nouvelle aux contribuables.

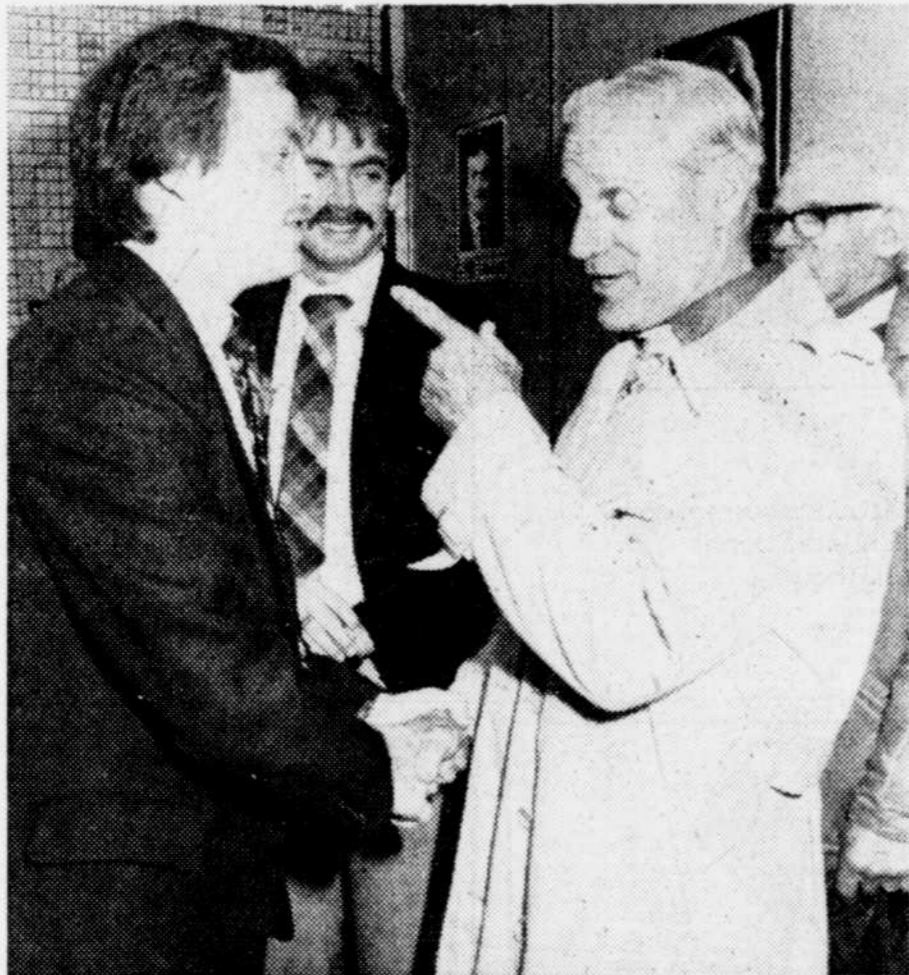
Le déficit de 1980 budgété dans l'année financière en cours était de \$155,127. Or, dans les faits, selon les états financiers produits par les spécialistes de la maison Poissant, Richard et Associés, l'excédent des dépenses sur les revenus à la fin de la période 1980 a été de \$175,000.

Il faudra de plus ajouter à ce montant des sommes de \$65,000 qui ont été reçues en 1980 sous forme d'inscriptions aux services des loisirs pour des activités qui auront lieu en 1981 et qu'il faudra financer avec les revenus de la municipalité.

De plus, et "parce qu'un malheur n'arrive jamais seul et qu'il n'y a jamais deux mauvaises nouvelles sans trois", le conseiller Pierre Marier a annoncé que Charlesbourg devra probablement payer \$200,000 additionnels pour rembourser sa part du déficit de la CTCUQ de \$2 millions et un autre \$400,000 pour rembourser sa part du déficit de \$4 millions du BAEQM, deux organismes de la Communauté urbaine de Québec qui "coûtent finalement très cher si l'on tient compte des avantages que Charlesbourg en reçoit", de commenter le conseiller.

M. Marier faisait particulièrement allusion aux généreuses subventions que la CUQ se prépare à verser pour la tenue du "Projet 1984" qui permettra de réunir à Québec les voliers-écoles des forces maritimes des principales puissances du monde. M. Marier s'est demandé ce que cet événement pourrait bien apporter à Charlesbourg? Pour nous, disait-il, il n'y a eu plus d'apport économique à la suite de cet événement que nous ne verrons de

(Suite à la page A2, 2e col.)



M. Gaston Gourde, à gauche, candidat libéral dans Lévis, reçoit les félicitations de l'un de ses partisans réunis au quartier général du parti, après avoir été déclaré élu.

Lévis élit encore un député libéral

par Gilles PEPIN
du bureau du Soleil

LEVIS — L'élection partielle dans Lévis n'a apporté aucune surprise, hier, en plaçant au premier rang, parmi sept candidats, le représentant du Parti libéral du Canada, Me Gaston

Gourde, avec une majorité d'environ 5,460 voix. Le seul fait qui ait un peu étonné les observateurs sur la scène locale est la remontée du Parti conservateur avec le candidat Richard Janelle, qui s'est classé au deuxième rang, détrônant ainsi le néo-dé-

(Suite à la page A2, 1re col.)

Fin de la grève à CBC

(D'après CP et PC) — Les techniciens du réseau anglais CBC ont commencé à rentrer au travail tôt ce matin. Au cours de la journée, le reste des 2,100 syndiqués de la NABET qui ont débrayé en soirée dimanche, reprendront leur poste.

Par ailleurs, ce matin, les techniciens du réseau français, mis en lock-out hier, n'étaient toujours pas de retour au travail.

M. Clyde Nofle, président du local de Toronto de l'Association nationale des employés et techniciens (NABET), a déclaré dans une interview hier, que l'exécutif du syndicat s'était réuni hier et avait décidé de mettre fin à la grève.

Hier matin, à la suite de la grève des techniciens de la NABET, les 900 techniciens de Radio-Canada à Montréal ont été mis en lock-out, après avoir refusé d'effectuer la retransmission de la programmation destinée au Québec et en provenance de Toronto.

Selon M. Jacques Perreault, président de la section de Montréal du Syndicat des techniciens du Québec, les techniciens de Montréal ne pouvaient acheminer la programmation en provenance de Toronto, à la place de leurs collègues de la NABET en grève car "cela reviendrait pour les techniciens de Montréal à se comporter en scab envers les collègues du reste du pays".

La direction de la société d'Etat a indiqué pour sa part, qu'elle ne mettrait pas fin au lock-out de ses employés à Montréal avant d'être assurée par les techniciens d'une reprise totale du service, notamment la programmation des émissions de la station anglaise de Radio-Canada à Montréal.

Autre grève possible

Le président Nofle du local de Toronto de la NABET a tenu à préciser que les techniciens pourraient de nouveau aller en grève légale. Aucune séance de négociation n'est prévue pour le moment avec les

(Suite à la page A2, 3e col.)



Mme Val Orlikow quitte le palais de justice de Montréal en compagnie de son mari David, après l'audience des témoignages, hier.

La femme d'un député a été un cobaye de la CIA

MONTREAL (d'après PC) — La femme d'un député néo-démocrate aux Communes a déclaré hier qu'elle s'était sentie "comme un écureuil tentant de s'échapper de sa cage" après avoir reçu à son insu des injections de LSD, dans le cadre d'expériences secrètes sur le lavage de cerveau pour le compte de la CIA.

"Je n'arrêtais pas de dire que je ne pouvais plus endurer ces injections, que je craignais qu'elles me tuent", a déclaré hier Mme David Orlikow devant un juge de la cour supérieure. Mme Orlikow a intenté une poursuite de \$81,400 contre l'hôpital Royal Victoria de Montréal dans cette affaire qui remonte au milieu des années cinquante.

Mme Orlikow s'était inscrite dans cet hôpital dans le but d'être traitée pour une dépression.

Torture psychologique

Un psychiatre de Winnipeg affirme que Mme Orlikow a été soumise à un traitement semblable à "une torture psychologique".

Témoignant en cour supérieure lundi, le Dr William Lam-

bert a précisé que Val Orlikow connaît des problèmes sérieux de lecture et de concentration depuis qu'elle a été soumise à ces tests entre 1956 et 1964, à l'Institut Allan Memorial de Montréal. Selon lui, elle a subi un handicap permanent provoqué par des dommages au cerveau.

L'hôpital Royal Victoria, qui administre cet institut, est l'objet d'une poursuite de \$81,480 de la part de Mme Orlikow, qui a dû être traitée pour une dépression grave. La poursuite originale de \$90,000 fut réduite de plus de \$9,000 lundi lors d'une révision des dépenses de Mme Orlikow durant son traitement.

Le Dr Lambert affirme que Mme Orlikow reçut des doses massives de l'hallucinogène LSD et fut soumise à des séances de chocs psychiques durant lesquelles ont fait jouer continuellement des messages enregistrés aux patients drogués. Ces expériences se poursuivaient jusqu'à cinq heures par jour, cinq jours par semaine.

"Ces méthodes étaient très agressives, particulièrement dés-

(Suite à la page A2, 1re col.)

La femme...

humanisantes et peut utiles" selon le Dr Lambert qui estime que toute cette procédure n'en était qu'un stade de l'expérimentation.

L'opération Miriam

L'avocat de Mme Orlikow, Phil Cutler, a déclaré que des documents de la CIA avaient révélé que l'agence de renseignement des États-Unis avait donné le nom de code "Miriam" à sa cliente dans le cadre de ses expériences sur le lavage de cerveau. Le but de ces expériences aurait été de trouver des moyens de briser la résistance

(Suite de la première page)

d'agents d'autres puissances et de manipuler la conduite d'autres individus.

Cutler a ajouté que dans une autre poursuite inscrite aux États-Unis, Mme Orlikow et quatre autres Canadiens réclament \$1,000,000 à la CIA pour avoir été les victimes involontaires de ces expériences.

Les autres personnes nommées dans cette poursuite sont M. Jean-Charles Pagé, de Saint-André-Est, au Québec, M. Robert K. Logie, de Vancouver, ainsi que Mmes Jeannine Huard et Lilian Stadler, de Montréal.

Lévis élit..

(Suite de la première page)

mocrates qui ont baissé d'un cran depuis le scrutin de février 1980.

Les libéraux détiennent ainsi la totalité des 75 sièges fédéraux, à l'exception de la circonscription de Joliette, récemment libérée par la démission du seul député conservateur québécois, M. Roch LaSalle.

A peine 45 pour 100 des 76,093 électeurs de ce deuxième plus gros comté au pays s'est présenté aux urnes. Ce qui n'était pas surprenant, puisque cette campagne électorale suivant immédiatement le scrutin provincial du 13 avril, a été menée sans grand bruit et n'a suscité que très peu d'intérêt. Encore hier, plusieurs électeurs ignoraient qu'il y avait un scrutin et beaucoup d'autres ne savaient pas où aller voter.

Lévis n'a donc pas rompu avec sa tradition, les électeurs de ce comté fédéral n'ayant pas élu d'autre candidat qu'un libéral depuis 19 ans, soit depuis 1962, alors que le créditiste J.-A. Roy avait alors défait M. Maurice Bourget après une vingtaine d'années de représentation du Parti libéral. En 1963, les libéraux reprenaient toutefois le comté avec l'avocat Raynald Guay. Celui-ci a démissionné à la fin d'août 1980, soit six mois et demi après avoir été réélu pour un septième mandat avec une majorité de 29,060 voix.

Le résultat du vote d'hier est le suivant, les chiffres entre parenthèses représentant les nombres de voix obtenus par chacun des partis lors du scrutin fédéral du 18 février 1980: Gaston Gourde, libéral, 15,603 voix (35,519); Richard Janelle, conservateur, 10,142 voix (4,759); Daniel Vachon, néo-démocrate, 5,292 voix (6,459); Aurélien Thériault, rhinocéros, 1,855 voix (2,652); Jean-Paul Bourcier, de l'Union populaire, 525 voix (264); Martin Caya, du Crédit social, 366 voix (3,385); Jean Turmel, indépendant, 170 voix.

Commentaire

Dans un télégramme de félicitations à M. Gourde, le premier ministre du Canada déclare que les électeurs du Québec ont réaffirmé leur confiance dans l'équipe libérale qui gouverne ce pays. La victoire des libéraux aux élections partielles fédérales de Lévis prouve que les Québécois désirent demeurer au sein du Canada, a déclaré M. Trudeau.

Pour sa part, le chef conservateur, M. Joe Clark, dont le candidat s'est placé second, s'est dit très heureux de la "forte" performance de Richard Janelle. Celui-ci a d'ailleurs expliqué, hier soir, qu'en recueillant environ trois fois plus de votes qu'en 1980, "c'est le plus bel espoir qui ne peut que nous inciter à continuer de travailler fort en prévision du prochain scrutin et ce soir en est un de très grande victoire".

Le nouveau député, un avocat de 31 ans, qui connaît très bien les problèmes du comté, se réjouissait, hier soir, de la performance démontrée par son équipe, "dans les circonstances". Il a rappelé le fait que ses adversaires conservateur et néo-démocrate ont fait la campagne en misant sur le problème constitutionnel, alors que lui-même a donné son appui au projet du gouvernement Trudeau.

"Sur la scène provinciale, les gens ont voulu se donner un bon gouvernement; à cette élection fédérale, ils ont préféré un député qui pourra être efficace en étant du parti au pouvoir", a commenté M. Gourde.

Une grève...

(Suite de la première page)
de Québec est devenue presque "inévitabile".

C'est ce qu'a affirmé, hier, au cours d'une entrevue téléphonique le porte-parole des 350 membres de l'Association internationale des machinistes et des travailleurs de l'aérospatial (AIMIA), M. André Bonenfant.

Pour sa part, le porte-parole de la compagnie, M. Jean-Marie Pelletier, a répété la position de Québecair sur le rapport du conciliateur, dont bien des recommandations "vont au-delà des possibilités de la compagnie", mais il rappelle que la partie patronale est toujours prête à négocier.

"La grève peut être évitée si le syndicat, qui s'est retiré de la table de négociations, accepte d'y revenir", a déclaré M. Pelletier qui affirme que certaines recommandations du conciliateur, non encore discutées entre les deux parties, sont "négociables".

M. Pelletier n'a pas voulu indiquer les clauses toujours négociables parce que la compagnie ne veut pas négocier par l'intermédiaire des médias.

"Il reste un jour à la compagnie pour modifier de façon substantielle ses offres avant que nous déclenchions la grève, ce qui laisse peu de temps", a dit M. Bonenfant.

Les employés au sol comprennent les commis, les agents préposés à la vente des billets, ceux préposés aux bagages et les mécaniciens.

M. Pelletier a indiqué qu'il serait "difficile de fonctionner" sans le personnel au sol, mais que certains services seront assurés.

Selon lui, le fait que le candidat conservateur soit arrivé en avant du néo-démocrate démontre que les électeurs préfèrent quelqu'un qui a une position claire.

Les libéraux n'ont pas été surpris de leur baisse substantielle de majorité dans le comté, surtout à la suite du mot d'ordre lancé par l'Association du Parti québécois de Lévis qui a dit à ses membres de ne pas voter pour les libéraux. La venue de plusieurs ministres et députés durant la campagne a d'ailleurs démontré une crainte certaine, particulièrement quand le chef de l'Opposition, M. Joe Clark, et le chef du NPD, M. Broadbent, eurent eux-mêmes visité les électeurs de Lévis.

Le conservateur Richard Janelle, ancien député créditiste de Lotbinière et candidat conservateur défait dans ce même comté, en 1980, a lui-même interprété le résultat du vote d'hier comme un gros gain pour son parti dans Lévis. "La visite de M. Clark dans le comté a démontré l'importance que le parti accordait à cette élection partielle, qui aurait pu donner une voix québécoise au groupe formant l'Opposition officielle." Le dynamisme d'une équipe renouvelée et la coordination du travail ont occasionné la remontée des conservateurs dans Lévis.

Du côté des néo-démocrates, c'était cependant la déception. Le candidat Daniel Vachon ne réussissait pas à analyser le résultat du vote, hier soir. "Pendant la campagne, nous avons donné plus d'importance aux dossiers régionaux et économiques; nous aurions peut-être dû donner plus d'importance au problème constitutionnel. Je pense que l'avenir prouvera que notre position était la meilleure."

M. Martin Caya, du Crédit social, malgré le piètre résultat, s'est dit heureux et il a affirmé que le "mouvement ne meurt pas". M. Bourcier de l'Union populaire a admis par ailleurs n'avoir connu aucune surprise, parce que la campagne a été courte et que beaucoup de gens ne savaient pas qu'il y avait une élection fédérale.

Charlesbourg...

(Suite de la première page)

grands voliers circuler sur le boulevard Henri-Bourassa.

L'austérité

De façon générale, le président du comité de gestion de Charlesbourg souhaite que l'on "sloque" la participation de la ville à ces organismes, que le gouvernement provincial vienne en aide aux villes-dortoirs et que les contribuables acceptent de se serrer un peu sur le territoire de façon à réduire les coûts des services dans le milieu même en sacrifiant un peu à la qualité de l'environnement.

Des chiffres

Pour les amateurs de statistiques, M. Marier a rappelé que le dernier exercice s'est soldé par des revenus de \$26,771,615 et des dépenses de \$26,946,623 pour un déficit de \$175,008 auquel il faut ajouter les surprises de \$65,000, \$200,000 et \$400,000.

Au sujet de la santé financière de la municipalité, il a rappelé qu'à la fin de 1980 la dette de Charlesbourg représentait près de \$69,423,650 ce qui équivaut à 13.7 pour 100 de l'évaluation imposable de la ville et 32.8 pour 100 du montant total du budget de l'exercice.

Il y a cinq ans, en 1976 ces proportions étaient de 9.8 pour 100 et 29.96 respectivement.

le mot du jour

Partie remise

"Annuler" et son dérivé "annulation" sont des anglicismes dont on peut facilement se passer vu le grand nombre de mots français pour les remplacer: annuler, résilier, rappeler, contremander, supprimer, rapporter, biffer, décommander...

Pierre BELLEAU

LE SOLEIL

SERVICE AUX ABONNÉS (TIRAGE)

647-3333 Lundi au vendredi 8h30 à 19h30 Samedi 9h00 à 13h00

647-3233 647-3394 RENSEIGNEMENTS REDACTION

LE SOLEIL, fondé en 1896, est imprimé au numéro 390, rue St-Vallier est, Québec, G1K 7J6, par Le Soleil Limitée. Courrier de la deuxième classe - Enregistrement no 1206.

Le feu détruit l'Auberge Sainte-Croix de Lotbinière

par Michel TRUCHON

L'Auberge Sainte-Croix, l'un des plus anciens établissements hôteliers de Lotbinière, a été détruite par un incendie, tôt ce matin. Le seul pensionnaire du vieil hôtel a été cerné par la fumée et les flammes et a été forcé de fuir les lieux par une lucarne.

L'homme de 34 ans en attendant été quitte pour une bonne frousse. Ce sont des voisins alertés par l'incendie qui l'ont aidé à descendre de la toiture où il s'était réfugié.

L'alarme a été donnée à 4h25 au poste de la Sûreté du Québec à Laurier-Station. Ce sont les pompiers volontaires de Sainte-Croix

de Lotbinière, sous la direction du chef René Payeur, qui ont combattu les flammes pendant de longues heures sans parvenir à les enrayer.

Les policiers de Laurier-Station, un enquêteur de la division incendies de l'escouade des crimes contre la propriété et un représentant du laboratoire d'expertises étaient sur les lieux tôt ce matin pour tenter de déterminer la cause du feu qui aurait fait pour près de \$100,000 de dégâts.

A leur arrivée, il ne restait que les quatre murs de pierre, la toiture s'étant effondrée à l'intérieur. L'Auberge Sainte-Croix, curiosité touristique pendant la belle saison, comportait une partie plus récente abritant un restaurant et un bar.

Fin de la...

(Suite de la première page)

dirigeants de Radio-Canada (CBC), a ajouté M. Noftle.

Dans la journée d'hier le personnel de cadre a tenté de remplacer

les techniciens en grève, mais ils ont été vite débordés et n'ont pu maintenir le rythme normal des émissions à la radio et à la télévision.

Explosion...

(Suite de la première page)

grève de la faim depuis 50 jours, est lui aussi à l'article de la mort. Moins résistant que Sands, parce que blessé lors de sa capture il y a trois ans, cette autre "figure légendaire" de l'aile provisoire de l'IRA, deviendrait ainsi la quatorzième personne à mourir des suites d'une grève totale de nourriture.

Sands est mort entouré de ses parents, de sa soeur, de son frère et d'un prêtre, tous présents depuis le début de la soirée à l'hôpital de la prison de Maze où il purgeait une peine de 14 ans de prison pour possession d'armes à feu. Dans ses mains, un crucifix que lui avait donné, il y a quelques jours, l'émissaire du pape Jean-Paul II, le révérend John Magee.

Il avait entamé sa grève de la faim le 1er mars, décidé à aller "jusqu'à la mort" pour obtenir pour lui et ses camarades le statut de prisonniers politiques, ce que le gouvernement britannique leur refuse absolument.

La première ministre britannique, Mme Margaret Thatcher, informée du décès du militant, a annoncé, par l'entremise de son porte-parole, qu'elle n'a pas l'intention de faire de déclaration ou de publier un communiqué.

Devant la Chambre des communes, celle-ci avait déclaré, la semaine dernière, que les détenus de l'IRA étaient des "criminels et des purs terroristes" et qu'on ne pouvait faire de distinction entre un crime tout court et un crime politique.

thologique de Belfast s'est rassemblée devant le bureau du Sinn Fein (branche politique de l'IRA), aussitôt le décès connu.

"Des femmes frappent des couverts de poignées contre la chaussée pour alerter le reste de la communauté", raconte-t-elle. Dans un vacarme épouvantable, au milieu de klaxons, des sifflets, des cris "Bobby, Bobby", des femmes se groupent et récitent des prières. Vingt mètres plus loin, une barricade est déjà dressée en travers de la rue et une centaine de jeune manifestants, masqués et gantés, préparent des cocktails Molotov, remplissant des bouteilles de l'essence qui coule des voitures renversées."

Selon les renseignements fournis par le Haut-commandement des forces britanniques, 11,100 soldats de l'armée régulière auxquels s'ajoutent les 7,500 recrues locales de l'Ulster Defense Regiment et les 11,400 réservistes de la police sont en alerte pour empêcher les émeutiers catholiques de s'infiltrer dans les zones protestantes. Pour l'instant, annonce l'armée, ces 30,000 hommes n'ont pas été mis en état d'alerte totale mais sont prêts à intervenir.

La Quotidienne

Tirage de lundi

2-6-5

Informations: 643-8990

dimanche le 10 mai

LA FÊTE DES MÈRES

un cadeau simons...
quoi de mieux

BIJOUX AUDACIEUX

les bijoux gitans

les bijoux gitans aux formes audacieuses et aux couleurs vives, qui apportent une touche différente. Le collier \$35, et les boucles d'oreilles \$24.

LE CHEMISIER

le chemisier de coton crépon

le chemisier de coton crépon, manches courtes à revers, boutonnage sous patte et plis accentuant les épaules. Rouge aigle, marine, jaune, violet. 6 à 16, \$42.

ACHAT SPECIAL

pantouffles en velours spécial \$6.39

confortables pantouffles de velours surpique, lavables à la main. Talon plein. Champagne, vieux rose, bleu pâle, marine. P.m.g. reg. \$8.

POUR LA CUISINE

les accessoires « café »

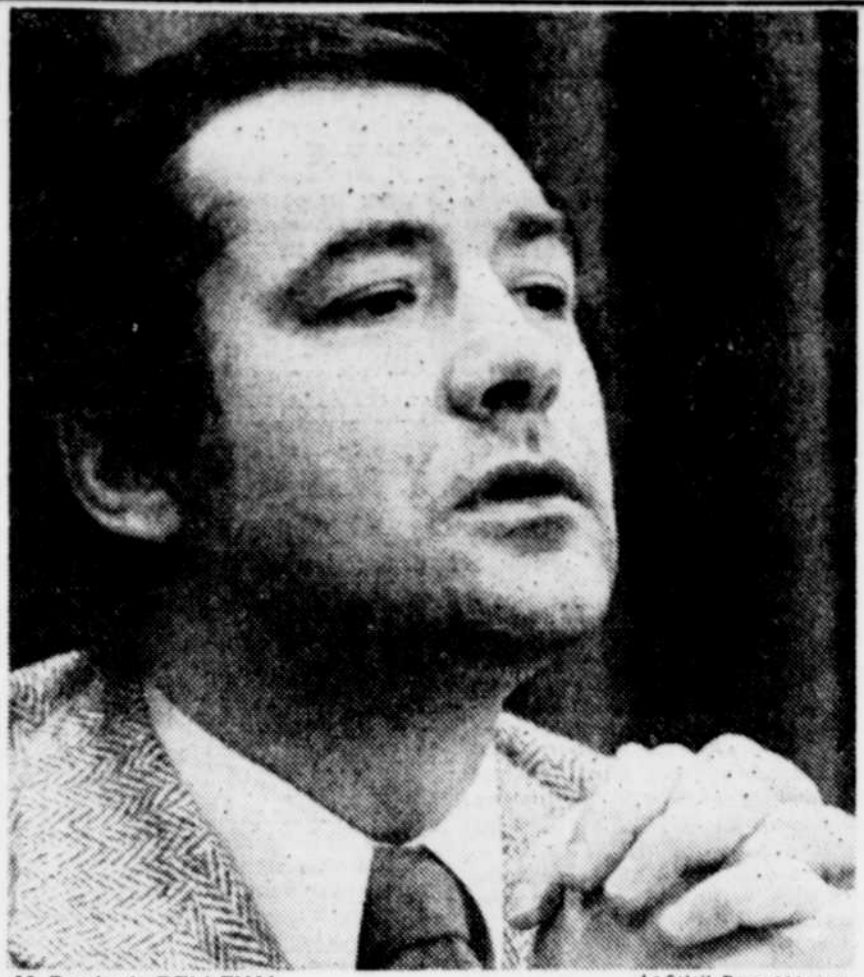
nos accessoires cuisine, écu et café avec légère touche d'orange. Les poignées rég. \$2.50 special \$1.99, la serviette rég. \$5, special \$3.99, les maitrises rég. \$7.50 special \$5.99, le tablier ou le couvre grille-pain rég. \$7, special \$5.49

demandez la boite cadeau simons, toujours appréciée... toujours gratuite

la maison

simons

deux magasins: place de l'hôtel de ville/place ste-foy, ouvert jeudi, vendredi jusqu'à 21 heures.



M. Denis de BELLEVAL

Le Soleil, Reynold Lavoie

De Belleval accepte avec "sérénité"



réjean lacombe

C'est avec "beaucoup de sérénité" que l'ancien ministre des Transports, Denis de Belleval, a accueilli la décision de son "patron" René Lévesque de le faire siéger dorénavant sur les banquettes réservées aux députés d'arrière-banc.

Dans un bref communiqué de presse de quatre courts paragraphes, le député de Charlesbourg donne le signe de vie pour la première fois depuis la décision du premier ministre Lévesque de le "dégommer" de son poste de ministre des Transports.

Dorénavant Denis de Belleval "entend donc consacrer encore plus d'énergie au service de mes concitoyens de Charlesbourg". C'est la version officielle. Celle qui est contenue dans ce bref communiqué de presse.

Joint au téléphone, hier matin, il répète au SOLEIL sur un air enjoué et rempli d'énergie qu'effectivement il voulait maintenant se consacrer davantage aux citoyens de sa circonscription électorale.

Evidemment, on n'accepte jamais de bon coeur une démission. Denis de Belleval ne fait pas exception à la règle. Depuis jeudi dernier, avouera-t-il, soit au moment où René Lévesque rendait publique sa décision de le limoger, il a dû répondre à un nombre incalculable d'appels téléphoniques. Hier matin, il a fallu près d'une heure au SOLEIL avant d'entrer en communication avec le député de Charlesbourg.

De sa circonscription électorale, de la région métropolitaine de Québec et même de la région de Montréal, une multitude de Québécois ont voulu lui témoigner de la sympathie. "Je n'ai même pas le temps, dira-t-il à la blague, d'aller cultiver mes poireaux..."

Depuis lundi dernier

En fait, Denis de Belleval savait depuis une semaine le sort que lui réservait le premier ministre. "Lundi dernier, expliquera-t-il, M. Lévesque m'a rencontré pour m'informer de sa décision. J'ai poursuivi, tout au cours de la semaine, mon travail comme si de rien n'était. J'ai même participé à l'assérmentation des députés de la région de Québec et rien n'a paru."

"Mais pourquoi n'étiez-vous pas présent, jeudi dernier, lors de la présentation du nouveau Conseil des ministres", lui demandai-je. "C'était, explique-t-il, la journée des nouveaux ministres. J'ai cru bon de m'effacer et de prendre le temps de réfléchir."

Interrogé sur les raisons qui ont amené le chef du gou-

vernement à le renvoyer sur les banquettes arrière, Denis de Belleval se montre prudent. La question évidemment est indiscrète. Il refuse d'indiquer les motifs utilisés par le chef du gouvernement pour lui justifier son congé. Tout au plus, me renvoie-t-il, aux déclarations faites par le premier ministre.

Et, c'est ainsi qu'entre lundi et jeudi derniers, Denis de Belleval a tenté de consoler ses principaux collaborateurs. "Mes vieux amis et des fonctionnaires avec qui j'avais travaillé m'ont témoigné leur sympathie, dira-t-il. Même des gens de Montréal m'ont appelé. Plusieurs d'entre eux sont maintenant très perplexes en regard de la question du transport intégré dans la région montréalaise."

Un nouveau "job"?

Denis de Belleval n'en est pas à ses premières armes en politique. Depuis quatre ans et demi, il a occupé la fonction de ministre de la Fonction publique et président du Conseil du trésor. En septembre 1979, René Lévesque l'invitait à s'occuper du ministère des Transports.

"Le travail de ministre, dira-t-il, est un vrai tue-monde." Mais, est-ce que le premier ministre Lévesque lui a offert un autre poste au sein de son gouvernement comme ce fut le cas pour Denis Vaugois? A cette question, le député de Charlesbourg réplique qu'il n'en a pas été question.

"Est-il possible que M. Lévesque fasse appel vos services dans un avenir plus ou moins rapproché?" répliquai-je. "Je ne sais pas, avouera-t-il. Si c'est le cas, je vais analyser cela et après on verra. Pour le moment, je vais m'occuper avec enthousiasme de mes fonctions de député de Charlesbourg."

Indépendantiste depuis 1966, Denis de Belleval entend donc se "ressourcer" et de consacrer ses moments de loisir à la lecture. "Je veux, dit-il tout en philosopant, prendre le temps de vivre. J'avais l'habitude quand j'étais fonctionnaire de prendre un moment de recul. C'est ce que je vais faire encore."

Entre-temps, il constate que "la formation d'un cabinet constitue une tâche difficile entre toutes". "Cela est d'autant plus vrai, ajoute-t-il, qu'à l'occasion du remaniement ministériel de la semaine dernière, M. Lévesque disposait d'une équipe dont la détermination et l'acharnement au travail sont exemplaires, tandis que la relève est abondante et prometteuse."

Denis de Belleval ne claque pas la porte. Il la ferme doucement. Sans faire de bruit. "Ça n'arrête pas là, dira-t-il. Ça commence maintenant..." Et, comme dirait les anglophones: "Denis de Belleval is alive and lives in Charlesbourg..." Il aura maintenant l'occasion de cultiver en toute sérénité ses poireaux.

La 430e escadrille de Valcartier

Quinze hélicoptères prêts à répondre aux besoins

par Guy DUBE

Quinze hélicoptères "volant en français" sont constamment à la disposition des Québécois en cas d'éventuelle catastrophe, à la base militaire de Valcartier.

Ça fait déjà 10 ans que sept gros appareils Twin Huey et huit Kiowa (capables respectivement de transporter chacun 15 et quatre personnes à la fois) sont en effet stationnés à une quarantaine de kilomètres au nord de la ville de Québec... sans que la majorité de la population le sache.

Les 140 militaires de la 430e escadrille tactique d'hélicoptères (430e ETAH) fêteront cet anniversaire en douceur, cette année. A peu près de la même manière qu'ils ont travaillé au cours des 10 dernières années, c'est-à-dire dans l'ombre des Laurentides ou encore, plus timidement, à l'ombre des banquettes de l'arrière-pays nordique, au-delà du pôle magnétique.

A partir de l'héliport de Valcartier, les appareils vert kaki sont autant habitués d'aller jouer à cache-

cache au pied des montagnes que de se poser sur la neige durcie de Ray Point ou de la base Alert (la base la plus au nord sur Terre), au gré des vents de 150 km/h et à la merci des températures pouvant descendre jusqu'à -75 degrés Celsius.

Son rôle

Le rôle premier de la 430e ETAH, dans son environnement tactique, est d'appuyer le 5e groupe brigade, un imposant déploiement de militaires, à Valcartier.

Mais, explique le commandant de cette escadrille, le lieutenant-colonel Roger Simard, les quelque 30 pilotes effectuent régulièrement des missions très variées.

Au plan de la sécurité interne, elle peut être affectée autant à éteindre des feux de forêt dans les provinces centrales (comme elle l'a fait pendant deux mois l'été dernier) qu'à récupérer des morceaux du satellite soviétique qui s'est écrasé dans les Territoires du Nord-Ouest.

Plus près de nous, le 430e ETAH



avait comme boulot, le soir de l'écrasement du F-27 près de l'aéroport de Québec d'éclairer du haut des airs

les sauveteurs et les enquêteurs, pendant les recherches qui ont suivi le crash.

Sans parler des évacuations médicales, du travail de surveillance de sécurité aux Jeux olympiques de 1976, des recherches de huit avions civils disparus et localisés dans notre région au cours des deux dernières années, de sauvetage en mer à l'aide de treuils électriques.

Les 140 militaires de la 430e ETAH remplissent 22 métiers différents, qui vont des ingénieurs aux pilotes, en passant par les techniciens, les mécaniciens, les cuisiniers, les cavaliers, les chauffeurs (chauffeurs parce que cette escadrille dispose de plus de 40 véhicules utilitaires pour les opérations de déploiement dans les champs).

Trente-huit ans d'histoire

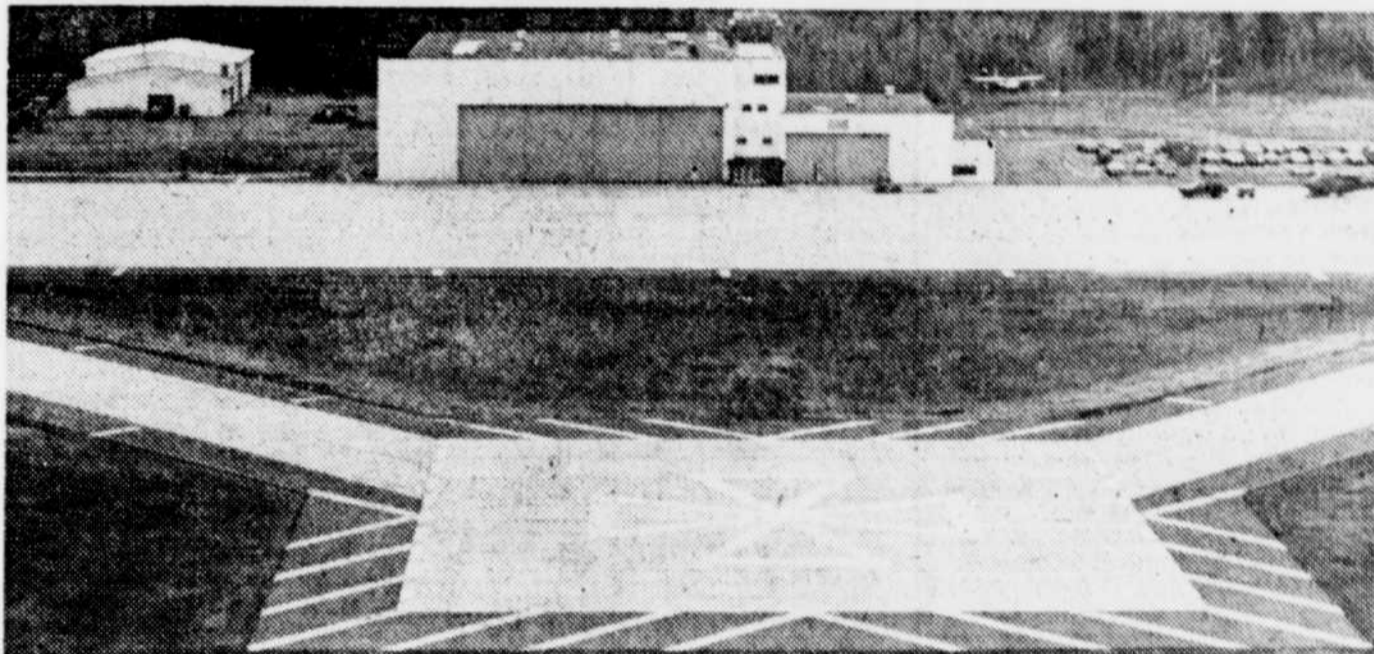
Comme escadrille d'hélicoptères, la 430e ETAH fête son 10e anniversaire. Mais comme escadrille, elle a 38 ans d'histoire, souligne un pilote, le capitaine Jacques Lessard qui termine un bouquin de plus de 200 pages sur l'histoire de la 430e escadrille qui sera publié d'ici à l'automne.

En janvier 1943, l'escadrille était composée de 97 pilotes qui étaient aux commandes d'avions de type Tomahawk, successivement remplacés au cours de cette même seconde guerre mondiale par des appareils de type Mustang et Spitfire.

L'escadrille est démantelée à la fin de la guerre, puis remise sur pied en 1951, avec les avions de combat Sabre F-86, remplacés par la suite par des Starfighter CF-104 jusqu'en 1970.

En janvier 1971, la 430e devient une escadrille tactique d'hélicoptères, et elle s'installe pour de bon à la base des Forces armées canadiennes de Valcartier, près de Québec.

La 430e ETAH, précise son commandant, a su maintenir un dossier remarquable en ce qui a trait à la sécurité aérienne, en volant plus de 27,000 heures sans accident. Sur son écusson, il y a la tête d'un faucon et sa devise est "Celeriter certoque" (vite et bien).



L'héliport de Valcartier.

Le Soleil, Jacques Deschênes



Le capitaine Jacques Lessard achève un bouquin sur l'histoire de la 430e escadrille.



Les hélicoptères subissent un examen minutieux à toutes les 30 heures de vol et sont entièrement démontés et remontés à toutes les 300 heures.

Charlesbourg: règlement entériné avec les cadres

par Marc LESTAGE

Tel que prévu, le conseil municipal de Charlesbourg a entériné, hier soir, le projet de règlement du conflit qui oppose la municipalité à l'Association des employés cadres de Charlesbourg depuis deux ans.

Dans un premier temps, le conseil a autorisé la remise de plus de \$22,000 de pénalités diverses imposées depuis un an à 10 employés cadres de la ville à qui ont reproché leur appartenance à l'association.

Le maire Pierre Bernier a ajouté que les discussions vont maintenant reprendre à la table de négociation dès demain entre les représentants de la ville et les cadres

pour discuter des modalités d'application d'un protocole d'ententes.

On espère ainsi fixer les normes de fonctionnement des relations entre la ville et l'association en ce qui a trait aux salaires, rétrogradations, promotions ou congédiements d'un des travailleurs cadres, à l'avenir.

Le conseiller Jean Bégin, un des deux conseillers de l'ancienne administration à avoir résisté au balayage électoral de l'automne dernier a tenu à préciser, hier soir, lors de l'adoption de cette résolution, qu'il avait inscrit sa dissidence dans le passé lorsque l'ancien conseil avait imposé des mesures disciplinaires qu'il jugeait exagérées.

MAINTENANT DISPONIBLES

LES CHANDAILS THE FOX — LE RENARD



Grandeurs 7-20



\$9.99

Couleurs unies:

Beige, vert, jaune, rouge, bleu pâle, marine, rouge vin, blanc.



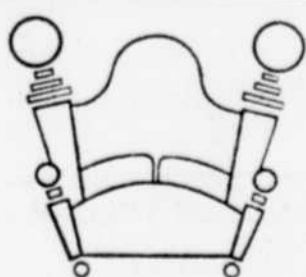
CENTRE D'ACHATS PLACE SAINTE-FOY — 653-9363

AUJOURD'HUI

Voyez les cahiers publicitaires de

● PHARMAPRIX

● SEARS



Boutique la Couchette

Spécialités: Couvre-lits - Duvet - Cadres - Papier peint - etc.

A toutes les mamans, une JOYEUSE FÊTE DES MÈRES

Faites-vous offrir un cadeau original... nous saurons vous conseiller

PLACE STE-FOY - 653-1140

Super Week-End, Chic Hôtel, Mini-Prix

En plein Montréal

Pour seulement \$35. par nuit (occupation simple ou double) d'ici au 28 juin, les jeudis, vendredis, samedis et dimanches*.

Un super week-end dans un charmant hôtel à un prix dérisoire.

Un restaurant exquis, un bar relax, piscine et sauna.

A quelques pas du Montréal trépidant.

Manoir Le Moyne

2100, ouest, de Maisonneuve

Montréal sans frais 1-800-361-7191

ou (514) 931-8861

*selon les disponibilités

avec réservation

48 heures à l'avance



A Beauport

Le comité d'urbanisme est prêt à fonctionner

par **Gérald OUELLET**

Les sept membres du comité consultatif d'urbanisme de Beauport ont été nommés par le conseil municipal, lors de sa réunion d'hier soir à l'école Yves-Prévost. Il s'agit de MM. Charles DeBlois, conseiller municipal et président du comité, Denis Robert, conseiller municipal, Jean-Claude Cyr, citoyen du secteur 200 (Beauport-Nord), Michel Charest, citoyen du secteur 300 (Sainte-Thérèse), Pier-

re Baril, citoyen du secteur 400 (Giffard), Gaston Laberge, citoyen du secteur 500 (Villeneuve et Beauport-Sud) et Jocelyn Roberge, citoyen du secteur 600 (Courville et Montmorency). Par ailleurs, M. Paul Giroux, du Service d'urbanisme, sera secrétaire de ce comité.

Les conseillers Alexis Bérubé et Réjean Garneau s'objectaient à la nomination de M. Pierre Baril, parce que celui-ci demeure près de chez M.

Charles DeBlois. MM. Bérubé et Garneau préféraient nommer M. Charles D'Astous, ex-conseiller de Giffard, qui demeure dans une autre partie du secteur 400. Cependant, M. Baril fut nommé membre du comité.

Le conseil municipal a récemment créé le comité consultatif d'urbanisme pour étudier les questions d'urbanisme, de zonage, de lotissement et de construction à Beauport.

Dans le même sens, le conseil a décidé hier soir d'ouvrir un poste occasionnel d'urbaniste pour 18 à 24 mois. Ce nouvel employé aura la tâche de travailler à l'élaboration du plan directeur d'urbanisme, en collaboration avec des firmes de professionnels.

Robitaillé Marine

Le conseil municipal a également décidé de demander à la ville de Québec de raccorder à son réseau d'aqueduc les locaux relocalisés de Robitaillé Marine et le futur kiosque du ministère des Transports. La firme Robitaillé Marine devra se déplacer près de la rue d'Estimauville, à cause du nouveau tracé de l'autoroute 440 sur les batters de Beauport. Il semble que le nouvel endroit soit près du réseau d'aqueduc de Québec.

Des compteurs d'eau seront cependant installés dans les édifices concernés. Ainsi, la ville de Québec pourra facturer l'eau potable à la ville de Beauport, laquelle demandera un remboursement à Robitaillé Marine et au ministère des Transports.

De la même façon, une demande

sera logée auprès de la Communauté urbaine de Québec pour raccorder les édifices à l'égout collecteur qui passe à proximité.

Rivière Beauport

La ville de Beauport portera sa cause en appel dans l'affaire de l'expropriation de Guy Letarte. On sait que ce dernier est propriétaire de la maison Gore, un bien culturel à l'ouest de la rue des Cascades. Son terrain descendait cependant jusqu'à la rivière Beauport et la ville a aménagé des pistes cyclables sur le terrain de M. Letarte.

Le tribunal d'expropriation a donné raison à ce dernier, qui obtiendrait ainsi \$50,000 pour une partie du ravin de la rivière Beauport. Le maire Michel Rivard trouve ce montant trop élevé, la ville n'offrant que \$3,000 pour les mêmes terrains. C'est pourquoi cette cause sera portée en appel.

De plus, deux citoyens ont fait des interventions à ce sujet. On déplorait le vandalisme dans le parc de la rivière Beauport, où des personnes allument des feux le soir et font ainsi brûler clôtures, ponts et arbres jusqu'aux petites heures du matin. De plus, ces citoyens ont dénoncé le fait que des individus accumulent des ordures juste à côté du parc.

Rue Saint-Jean

Trois citoyens de la rue Saint-Jean sont revenus à la charge hier soir pour réclamer le pavage de la rue Saint-Jean à Sainte-Thérèse-de-Lisieux. Cette artère, faite depuis 8 ans, serait encore en gravier. Les citoyens

attendent du conseil municipal les effets des promesses électorales. Le maire Michel Rivard a promis de les rencontrer samedi matin. Quant au conseiller du quartier, M. Viateur Devost, sa visite serait moins appréciée, semble-t-il, puisque les citoyens sont d'avis qu'il a "quelque chose" contre eux, ce qui fait sourire M. Devost.

Enfouissement sanitaire

Le conseiller Raymond Vézina a décidé de prendre en main le dossier des enfouissements sanitaires situés sur le boulevard Rochette, près de la rue Bertrand. Selon lui, il est inacceptable que les citoyens du quartier respirent des odeurs nauséabondes et endurent la vermine, parce que l'incinérateur de la CUQ fonctionne mal et qu'ainsi on doit déposer à Beauport des ordures non incinérées.

Appuyé par son collègue Viateur Devost, il a également déploré le fait que des gens déposent leurs ordures un peu partout dans ce secteur. M. Vézina promet de garder ce dossier à l'œil jusqu'à ce qu'il soit réglé. Il y a un mois, un citoyen de la rue Bertrand était venu se plaindre au conseil municipal de la situation.

Rues Rimbaud et place Calais

Enfin, les citoyens des rues Rimbaud et de place Calais continuent de réclamer la démolition des solages abandonnés il y a près d'un an. Cette action avait même été ordonnée par un tribunal, selon le conseiller Denis Robert. En outre, les citoyens du secteur, notamment M. J.-René Genois, demandent que l'étang qui s'y est formé au printemps soit comblé.

Le maire de Beauport appuie le règlement de l'affaire Doyon

par **Gérald OUELLET**

Un règlement comme celui qui est survenu dans l'affaire Doyon valait mieux qu'un coûteux procès. C'est en d'autres termes formulés, hier soir, à l'occasion de l'assemblée publique du conseil municipal de Beauport par le maire Michel Rivard.

Bien que les questions du président de la Ligue des citoyens des Chutes, M. Réginald Grégoire, portaient plutôt sur des choses plus générales dans la CUQ, le maire Rivard, dans ses réponses, a vite bifurqué de lui-même sur l'affaire Doyon. M. Rivard a cependant précisé qu'il émettra des commentaires plus élaborés après la prochaine réunion de la CUQ.

Le maire de Beauport semble avoir peu apprécié "un certain éditorial" paru samedi dernier. LE SOLEIL a précisément publié un éditorial à ce sujet au jour dit.

M. Rivard reproche particulièrement à l'éditorialiste d'avoir dit que Me Réjean Doyon avait gagné sur toute la ligne dans le règlement qui est récemment intervenu entre lui et la CUQ grâce à la médiation du juge Richard Beaulieu, président de la

Commission municipale de Québec. Selon lui, ce n'est pas le cas, puisque Me Réjean Doyon, qui avait déclaré vouloir rentrer à la CUQ la tête haute, ne rentre précisément pas à son poste.

M. Rivard considère que M. Doyon a ainsi compris qu'un tel règlement valait mieux qu'un coûteux procès. Il fait de plus remarquer qu'il est heureux pour Me Doyon que les audiences prévues devant la Commission municipale du Québec n'aient pas eu lieu, car elles auraient tourné à son désavantage, semble-t-il.

M. Rivard considère que le fait de payer une année de salaire à Me Doyon constitue un bon règlement pour ce dernier.

Revenant constamment sur le cas Doyon malgré les questions répétées de M. Réginald Grégoire qui étaient plus générales, le maire Rivard a ajouté quelques mots sur celui de M. Michel Barcelo, ancien directeur du service d'aménagement de la CUQ. Selon lui, il n'y a pas de quoi fouetter un chat dans l'affaire Barcelo.

M. Rivard a déploré que la presse fasse paraître MM. Doyon et Barcelo comme des martyrs.

Sainte-Foy renouvelle les baux de location à la plage J.-Cartier

par **Vincent CLICHE**

Selon le maire Bernardin Morin, la ville de Sainte-Foy et 22 locataires de la plage Jacques-Cartier ont renouvelé les baux de location pour une durée de cinq ans.

Ces 22 locataires sur une possibilité d'environ 80 ont maintenant l'assurance de conserver leur chalet sur la plage et si la ville veut les déloger d'ici là, elle devra acquiescer les constructions des locataires au montant de la dernière évaluation municipale alors en vigueur.

Foy a accepté les termes du contrat de location, au cours de son assemblée mensuelle, hier soir.

Par ailleurs, une cinquantaine de locataires de la plage Jacques-Cartier exigent que la ville de Sainte-Foy leur vende les terrains où sont construits leur chalet.

Ces derniers ont déjà entrepris des procédures en vertu de la loi des constitués ou du régime de tenure et au moins une requête a déjà été déposée devant la cour supérieure pour que celle-ci confirme l'offre d'achat que les locataires ont déjà faite à la ville.

affaires urbaines

50 anniversaire du club 4-H de Saint-Emile

SAINT-EMILE — De nombreuses manifestations ont signalé au cours de la dernière fin de semaine le cinquantième anniversaire de fondation du club 4-H de Saint-Emile de Québec. Après une cérémonie religieuse, les participants ont visité une exposition à l'école Beauséjour, participé à la cérémonie de plantation du mai au garage municipal afin de rappeler cette tradition populaire au début de la colonie et clôturé la journée par un banquet et une soirée à la salle Bossanova.

Du sang neuf pour le Trait-Carré

Le maire de Charlesbourg, Me Pierre Bernier, a fait appel à la bonne collaboration de ses concitoyens, hier soir, afin que l'équipe de personnes bénévoles qui assure depuis plusieurs années le succès des Fêtes foraines du Trait-Carré, reçoive davantage de support à l'été de 1981. Selon le maire, les personnes bénévoles qui ont supporté l'organisme depuis 10 ans ont maintenant besoin d'aide sinon l'initiative risque d'être compromise.

Négociations avec la Fraternité des policiers

LORETTEVILLE — La Fraternité des policiers de Loretteville vient de dénoncer les clauses monétaires de la convention de travail actuelle afin de reprendre les pourparlers avec la ville sur les salaires. Ce contrat collectif de travail touche 16 personnes et le chapitre monétaire du contrat prévoyait une clause pour la rouverture en date de juillet 1981, selon la volonté des parties.



M. Raymond CHEVALIER

Nomination au Service des incendies à Québec

QUÉBEC — M. Raymond Chevalier a été nommé chef des opérations au Service des incendies de Québec. Il succède à M. Dominique Gonthier qui est le nouveau directeur depuis quelques semaines.

Agé de 48 ans, M. Chevalier fait partie du Service des incendies de Québec depuis le 31 octobre 1955. Au cours de ses 25 années, il a gravi successivement les différents échelons, soit lieutenant, capitaine et chef de district.

M. Chevalier a effectué de nombreux sauvetages au cours de sa brillante carrière et, parfois, dans des circonstances périlleuses. Il y a au plus deux semaines, il a arraché à la mort un enfant de 7 ans, trouvé évanoui dans le logement de ses parents sur la rue Bardy. Avec le lieutenant Jean-Charles Gingras, il a pratiqué la respiration artificielle jusqu'à ce que Jean-François Pigeon reprenne ses sens.

Victoire humiliante de Gourde (PQ de Lévis)

par **Gilles PEPIN**

du bureau du Soleil

LEVIS — Le président du Parti québécois dans le comté de Lévis, M. Jean Morissette, a qualifié d'humiliante la victoire du candidat libéral élu par 21 pour 100 des électeurs inscrits sur les listes électorales.

"Les résultats de l'élection partielle dans le comté fédéral de Lévis démontrent hors de tout doute qu'en dépit d'une tradition libérale quasi centenaire, les électeurs rejettent de plus en plus le régime Trudeau et son projet de rapatriement unilatéral de la constitution."

M. Morissette dit aussi que pour analyser le recul de Trudeau, il faut tenir compte à la fois de la dégringolade du vote libéral, qui est passé de 67 pour 100, en février 1980, à 46 pour 100, ainsi que du plus faible

taux de participation jamais enregistré à une élection fédérale ou provinciale dans le comté de Lévis, soit à peine 45 pour 100.

Il ne fait pas de doute, selon M. Jean Morissette, que la principale raison de cette dégringolade est la prise de position du candidat libéral qui, en début de campagne, s'est déclaré à 100 pour 100 d'accord avec son maître Trudeau sur la question du rapatriement unilatéral de la constitution.

"Sans véritable tradition, sans organisation valable et sans chef auquel les Québécois puissent s'identifier, les partis fédéraux d'opposition ont recueilli plus de 54 pour 100 du vote dans le comté de Lévis, suivant en cela l'appel du Parti québécois du comté dans le cadre de cette campagne électorale", a conclu M. Morissette.



LES JUNGLERIES



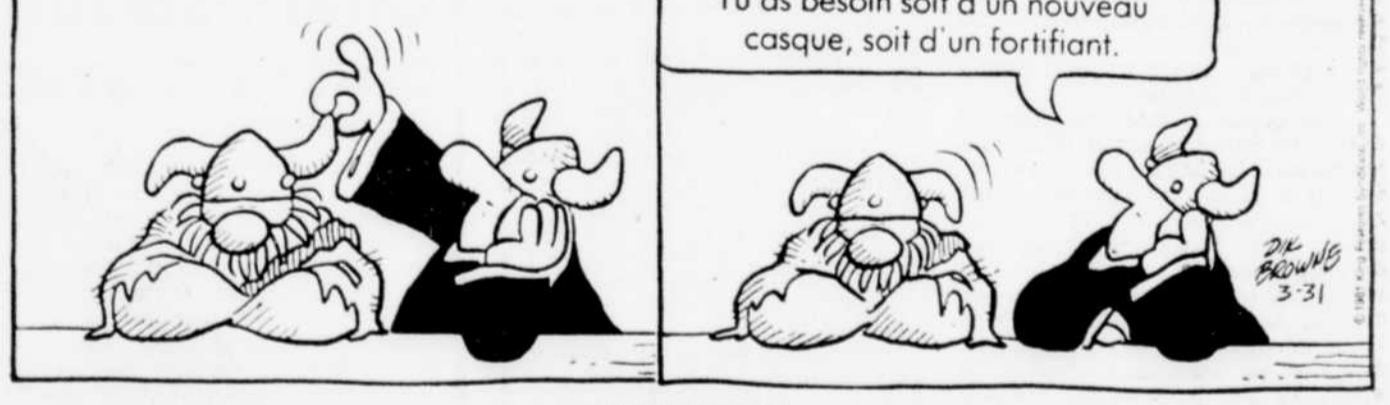
MUTT ET JEFF



SOURIS MIQUETTE



HAGAR L'HORRIBLE



BLONDINETTE



LES PIERRAFEU



A l'Ancienne-Lorette

Le conseil retire le règlement contesté

par Pierre-Paul NOREAU

Le conseil municipal de l'Ancienne-Lorette a unanimement choisi de retirer le règlement contesté par 749 propriétaires, les 21 et 22 avril dernier. Toute possibilité de référendum est donc écartée.

Les édiles se sont ralliés hier à une proposition des conseillers Jacques Fauchon et Jean-Claude Boivin, proposition qui a été longuement applaudie par les nombreux citoyens présents aux délibérations de leur conseil.

Une période de questions très houleuse avait précédé cette adoption. La réfection de la toiture de l'Amphiglace et surtout les coûts que les études et les travaux représentent étaient au centre des échanges parfois cinglants entre certains contribuables et quelques membres du conseil.

D'une part, les citoyens ont rappelé au conseil qu'ils étaient opposés à tout nouvel investissement de la part de la ville afin de corriger le problème de résistance du toit. Puisque le constructeur, les architectes ou les fournisseurs de la voûte n'avaient pas respecté les normes du code du bâtiment, c'était à eux de défrayer le coût des travaux permettant enfin à l'amphiglace de recevoir le permis d'inspection final de la part du gouvernement.

Depuis que le vice de toiture a été soupçonné, l'Amphiglace opère en vertu d'un permis d'exploitation temporaire, renouvelable à tous les ans à condition que la ville assure le déneigement de la toiture régulièrement. La structure de la voûte pourrait céder advenant une répartition inégale de la charge de neige, semble-t-il.

Estimés sans travaux

Du côté du conseil, le maire Marcel Pageau a fait valoir la nécessité des études et des expertises contenues dans le règlement contesté. Depuis le début, la ville a cherché à en venir à une entente hors cours avec les responsables de la construction. Ces pourparlers n'ont toutefois jamais abouti, de faire valoir le premier magistrat. Nos conseillers juridiques nous conseillent d'intenter des poursuites, a-t-il ajouté.

Afin de pouvoir choisir la bonne solution pour rendre la toiture de l'Amphiglace conforme aux normes gouvernementales et afin d'avoir une idée exacte des coûts de ces travaux, le conseil a besoin de l'avis d'experts

autres que ceux des entrepreneurs impliqués dans le dossier. Pour pouvoir par ailleurs intenter des poursuites, la ville a également besoin de ces précisions.

Ces arguments présentés par M. Pageau et corroborés par le greffier M. Gabriel Michaud, semblent avoir trouvé preneur dans l'assemblée. Les avis exprimés laissent cependant clairement voir qu'il est hors de question pour les contribuables de faire faire les études, de réaliser les travaux et ensuite d'intenter les poursuites. D'accord pour les études, mais les poursuites doivent s'enchaîner immédiatement, les coupables devant assumer les frais des améliorations, selon les citoyens.

Victoire

Pour le comité des payeurs de taxes de l'Ancienne-Lorette, la réorientation imprimée au dossier de l'Amphiglace constitue une police d'assurance qu'aucun travail de réfection ne sera fait pour l'instant sur le dos des citoyens.

"Au départ, dans la partie du règlement qui touchait à l'Amphiglace, il était question d'études d'experts devant conduire éventuellement à des travaux de la part de la ville. C'est pourquoi nous avons réagi et mobilisé les gens. Maintenant si le conseil est prêt à nous assurer que les études serviront à poursuivre les entrepreneurs et non pas à faire payer les réparations par les contribuables, c'est bien différent", d'expliquer M. Emile Loranger, président du comité des payeurs de taxes.

Les représentants du comité et la plupart des quelque 150 personnes présentes hier à l'assemblée du conseil se rendront certes à l'invitation lancée par le maire Pageau pour une soirée d'information sur l'Amphiglace, lundi soir prochain (11 mai) à 20h, à l'Amphiglace. Il n'y aura toutefois pas de référendum, comme il en avait d'abord été question, à la suite de cette rencontre.

Le coût d'une telle démarche (\$6,000 à \$9,000 selon une première évaluation), le manque d'informations des citoyens sur tout le dossier de l'Amphiglace et le fait que le conseil ne recherche nullement un affrontement étaient les éléments appuyant la résolution de retrait présentée par MM. Boivin et Fauchon.

Toute la lumière

Ceux-ci, qui ont hors de tout

doute l'appui du comité de citoyens, ont ajouté à ce retrait, une proposition de faire toute la lumière sur ce dossier. La requête approuvée par leurs collègues a été spécialement

soulignée par le conseiller Fauchon au plus grand plaisir de l'assemblée. "Cette fois qu'on consulte avant et qu'on passe le règlement ensuite."

L'attitude des deux conseillers

risque de ne pas avoir été prise de tous leurs collègues. Il semble qu'il avait été convenu de faire la séance d'information publique avant de prendre une décision. Ceux-ci ont cependant choisi d'agir une semaine

plus tôt. Un avis de motion sur la préparation d'un règlement pour tous les autres plans prévus dans le règlement contesté hormis ceux de l'Amphiglace a clos l'autre partie de la question.

Loretteville: pas de référendum pour les travaux de \$1 million

par Marc LESTAGE

Le maire de Loretteville, M. Jean-Marie Beaulieu, a indiqué hier soir que la ville ne tiendrait pas de référendum pour faire approuver son projet de règlement de \$1 million pour des travaux d'aqueduc et d'égout, mais qu'il tentera plutôt "d'obtenir des subventions additionnelles du gouvernement avant de représenter ce projet aux contribuables".

La semaine dernière, 589 contribuables se sont opposés à l'adoption du règlement 1024 décrétant ces travaux. A la suite de cette consultation qui s'est tenue alors que le maire était en vacances dans le Sud, le conseil

n'avait d'autres choix que de tenir un référendum sur la question ou de modifier son programme de travaux.

La forte participation des "opposants" à ces séances de consultation tient au fait, selon le maire, "que les gens n'ont reçu qu'une seule version des choses". Il a accusé le conseiller Marcel Martel d'avoir utilisé la peur pour dénoncer ce projet de règlement.

De fait, le conseiller Marcel Martel a fait distribuer deux jours avant la consultation à toutes les portes de la municipalité une lettre dans laquelle il invitait les contribuables à s'opposer à ce projet de règlement de \$1 million.

Dans la même circulaire, il rappelait aux gens que le programme d'immobilisation de la ville pour les prochaines années prévoyait des investissements pour plus de \$8 millions ce qui risque, selon M. Martel, de faire augmenter considérablement le fardeau des contribuables.

De l'avis de la plupart des conseillers entendus, hier soir, beaucoup de contribuables ont confondu le projet de règlement 1024 de \$1 million et les \$8 millions de travaux qui seront théoriquement réalisés dans Loretteville au cours des prochaines années.

Le conseiller Paul Lafrance s'est inscrit une nouvelle fois en marge de tous ses collègues en affirmant que les opposants au projet de règlement voulaient du même coup inscrire un vote de non-confiance à l'endroit de leur conseil et de leur maire qui s'est présenté lors du congrès pour le choix d'un candidat du Parti québécois dans la circonscription de Chauveau lors des dernières élections provinciales.

L'avenir

Le maire Jean-Marie Beaulieu et le conseiller Marcel Martel ont rap-

pelé une nouvelle fois leur position dans ce débat. Le maire explique que ces travaux seront nécessaires à brève échéance puisque la canalisation actuelle date de 53 ans et qu'il est plus que temps de doter Loretteville d'un réseau d'égout de surface dans le secteur du centre ville.

Le conseiller Martel réplique que son initiative visait à faire réfléchir davantage le conseil sur son programme d'investissements et à le forcer à donner plus d'explications aux contribuables. M. Martel ne croit pas d'emblée non plus que les ingénieurs possèdent la vérité sans qu'il ne soit permis de se questionner sur les choix qu'ils recommandent.

Le maire a indiqué qu'il allait revenir avec cette question à la prochaine séance après avoir consulté les ministres Michel Clair des Transports, Marcel Léger de l'Environnement, et Jacques Léonard des Affaires municipales, de qui il espère obtenir des subventions additionnelles pour réaliser ces travaux dont les coûts d'exécution prévus sont supérieurs aux projections initiales, disait-il hier soir.

Duburger-Les Saules: les citoyens ont le vent dans les voiles

par François ROY

Les citoyens des quartiers Duburger-Les Saules ont le vent dans les voiles! La grande salle de la polyvalente "La Camaradière", sur le boulevard Saint-Jacques, qui peut accueillir environ 325 personnes, n'était pas assez vaste pour contenir les quelque 450 propriétaires qui s'étaient passés le mot pour assister à la formation officielle de l'Association des propriétaires des quartiers Duburger-Les Saules Inc.

"Nous attendons notre charte d'une journée à l'autre et nous convoquerons de nouveau les gens pour leur en faire lecture. La réponse massive que nous avons eue hier soir nous a agréablement étonnés, car nous ne nous attendions pas à plus de 150 personnes", déclarait au SOLEIL M. Robert Bertrand dans un entretien téléphonique.

"Nos concitoyennes et concitoyens nous ont prouvé en ne peut plus clairement qu'ils ont compris le message et que dorénavant ils pourront compter sur un puissant groupe de pression avec l'association des propriétaires des quartiers Duburger-Les Saules pour veiller à la bonne administration des édiles municipaux de Québec. Cinq personnes de Duburger, Mme Marie Lavoie, MM. Robert Bertrand, Claude Noël, André Bédard et Roch Fiset, et cinq également des Saules, Mme Eliette M. Turgeon, MM. Gaston Bérubé, Charles Leblanc, Jean-Pierre Allard et Alain Raby, ont

été désignés par l'assistance pour former le comité de direction de notre association et ils se rencontreront à nouveau lundi soir prochain, afin de mieux se connaître et choisir un exécutif de quatre membres soit un président, deux vice-présidents et un secrétaire-trésorier", de poursuivre M. Bertrand.

Déjà 250 membres

A la suite de l'assemblée, plus de 250 personnes des quartiers précités ont adhéré à la nouvelle association, moyennant un coût de \$5 pour la carte de membre. "Notre association est tout à fait apolitique et tous ont convenu qu'il devait en rester ainsi afin d'éviter tout imbroglio", disait M. Bertrand en rappelant que la pétition de 2.500 noms qui avait circulé au cours des dernières semaines était une preuve évidente du réveil des citoyens, en réponse surtout aux augmentations élevées de la taxe foncière en février dernier. "Nous avons protesté, en mars, mais c'était trop tard; la prochaine fois l'association des propriétaires va répliquer sans attendre."

Tout comme M. Bertrand, M. Roch Fiset s'est dit heureux et renversé à la fois de la foule qui a répondu à leur appel, hier: "Toutes les chaises étaient occupées et j'avais du monde debout partout autour de la salle et en arrière. C'est fantastique ce mouvement de solidarité et ça nous motivera sûrement au maximum, surtout en étant épaulés aussi massivement."

Deux projets préparés sur l'aménagement de l'îlot de la Canardière

par François ROY

"Nous avons préparé actuellement deux projets concernant l'aménagement de l'îlot Canardière et les coûts approximatifs iraient chercher entre \$60 et \$120.000 pour réaliser l'un ou l'autre de ces projets. En venant ici, nous avons d'abord voulu démontrer qu'on s'intéresse à ce dossier et en même temps prendre le pouls des citoyens du quartier. Devant une réponse aussi favorable, ça va être plus facile pour nous maintenant de faire avancer les choses."

Ce fut l'un des commentaires faits au SOLEIL par M. Serge Filion, responsable de l'aménagement au service d'urbanisme de Québec, au terme de l'assemblée de consultation tenue hier au sous-sol de l'église St-Esprit, sur la 8e Rue. Le maire Jean Pelletier, accompagné des conseillers Claude Lemieux, Jacques Boudreault, J.-A. Charland et Jean-Guy Drolet, a mené la discussion de même que la période de questions qui a suivi et au cours de laquelle une quinzaine de personnes sur la centaine présente, ont demandé au maire ce qu'il adviendrait de cet îlot où s'alignent une quinzaine de vieux garages délabrés appartenant à M. Clément Monfette.

"Je pense qu'avec une présence aussi nombreuse et active vous vous intéressez sérieusement à votre secteur et je peux vous assurer en tant que maire, votre projet d'aménagement d'un mini-parc de verdure est faisable dans cet îlot à l'intérieur des intersections de la 3e Avenue, la 8e Rue et le chemin de la Canardière. Je suis heureux de voir que c'est un voeu unanime et en ce sens nous prendrons les moyens qu'il faut pour le réaliser", déclarait en terminant le maire Pelletier aux applaudissements de l'assistance.

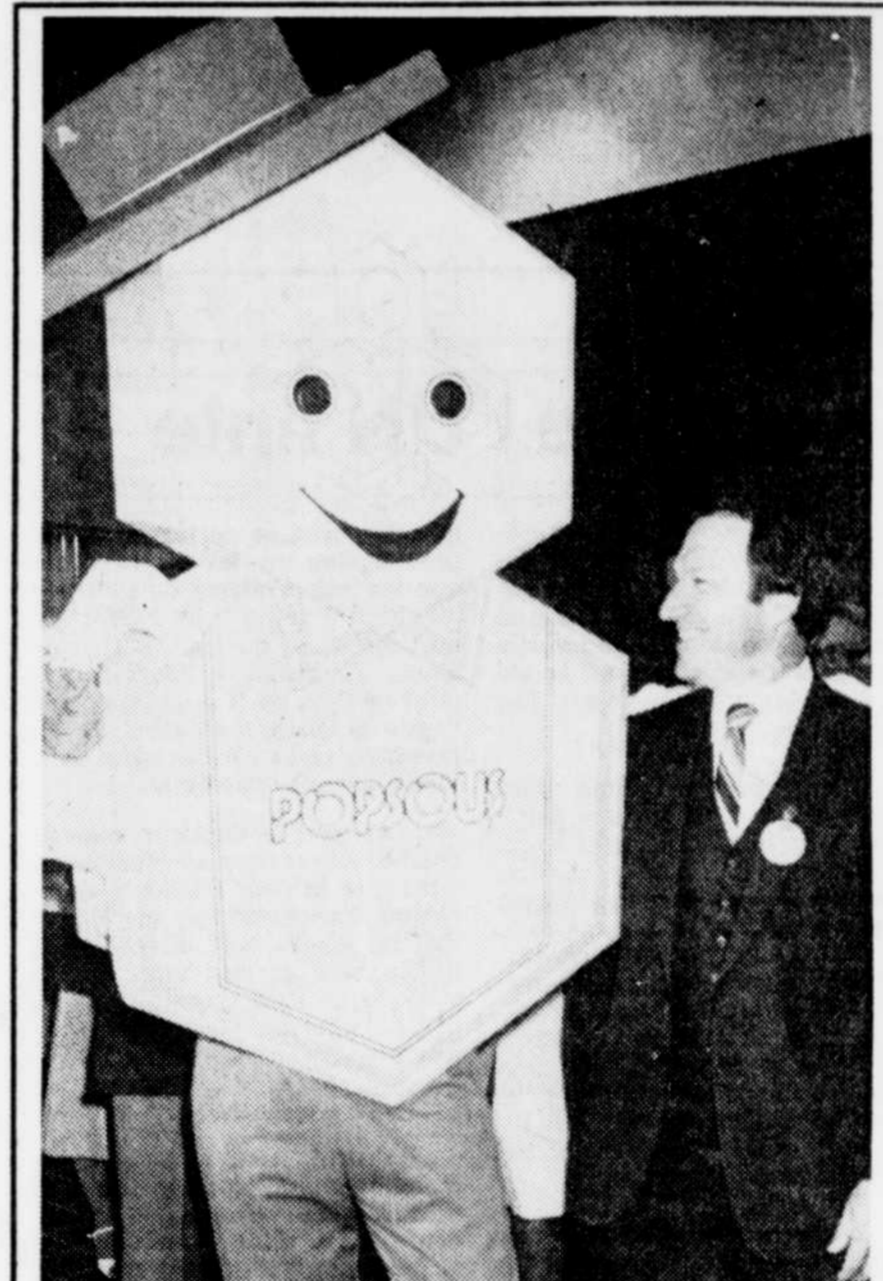
Heureux dénouement

Visiblement satisfaits et en-

couragés par les propos du maire, les citoyens se sont échangés des sourires et des bons mots avant de quitter beaucoup plus tard. Mme Françoise Viger, l'une des premières personnes à travailler sur ce dossier il y a plus d'un an, en collaboration avec Mme Lucille Paquet, MM. Roland Asselin, Michel Brochu et Paul Ouellette tous du Mouvement d'action populaire de Limoilou (MAPL), a déclaré au SOLEIL qu'elle était satisfaite de la compréhension manifestée par le maire: "M. Pelletier m'a dit que la démolition des garages Monfette se ferait très prochainement et quand je lui ai demandé si on aurait le mini-parc en 1982 il m'a répondu qu'il y avait de grosses chances que cela se fasse bien avant. Evidemment c'est une question de disponibilité de budget, mais M. Pelletier espère que par l'entremise du programme d'aménagement et d'équipement communautaire (PAEC) une subvention provinciale puisse être décrochée pour procéder à l'aménagement de cet îlot".

Le MAPL a donc procédé récemment à la formation d'une corporation à but non lucratif qui s'appelle "Parcatou" et dont la charte a été demandée. Le maire Pelletier a déclaré aux responsables: "Quant vous aurez obtenu votre charte, vous viendrez nous rencontrer à l'hôtel de ville et nous travaillerons aussitôt à la concrétisation de ce mini-parc, dont un certain espace pourra être réservé pour une dizaine d'espaces de stationnement hivernal. Votre corporation aura alors la cogestion de ce parc avec la ville".

De ces 15 garages à démolir, six sont utilisés comme stationnement, huit pour l'entreposage et un pour des fins commerciales. Le gérant de la ville, M. Jacques Perreault, assistait également à cette assemblée populaire qui, somme toute, a donné satisfaction à chacun.



Connaissez-vous "Popsous"? La mascotte "Popsous" a fait sa première apparition officielle hier et durant les prochains mois elle véhiculera pour la Caisse populaire de Sainte-Ursule à Sainte-Foy, des messages et conseils positifs sur l'épargne et le crédit. Elle visitera les écoles, les membres de l'âge d'or et nombre d'associations sans parler des tournois ou fêtes organisés par la Corporation des loisirs de cette paroisse. "Popsous" a pris plaisir à se laisser photographier en compagnie de M. Jean-Claude Tremblay président du conseil d'administration.

ROULOTTES MOTORISÉES
neuves ou usagées
Blais & Trahan inc.
140, boul. Taché ouest
Montmagny G5V 3A5
Tél.: bur.: 248-2323
Ligne directe de Québec: 884-2310

Pensée du jour
"La paresse est l'oubli de vivre."
(La Bruyère)
RESTAURANT
LA SAUVAGÈRE
St-Jean-Chrysostome
839-7914

À l'occasion de la
Fête des Mères

offrez-lui cette jardinière!

Une jardinière motorisée avec lumière
Pour cadeau des fêtes, anniversaire ou en soirée.
Disponibles en trois grandeurs.
Quantité limitée.

Nous recevons également l'achat de
dépense des fleurs.
et d'accessoires pour votre jardin.

Tout est dans la main.

Salon Fleuri
524-5218
Le choix le plus étendu de fleurs en de saison.

9^e rendez-vous
Sur talon bas, composé de cuir très souple en teintes pratiques. Tout un groupe exclusif confortable pour la marche.
\$72.00

Simard & Voyer

LA QUALITÉ PORTE LE NOM SIMARD & VOYER
Galeries de la Capitale - Place Québec - Place Ste-Foy - Place Laurier - Galeries Chagnon - Place Fleur de Lys

Lévis sert une semonce à Trudeau



Gilles Lesage

L'on prévoyait que le candidat libéral, M. Gaston Gourde, serait facilement élu député fédéral de Lévis aux élections partielles d'hier. Il n'y a donc là aucune surprise: Lévis a toujours élu un libéral depuis cent ans, sauf en deux occasions et, en février 1980, l'ancien député, M. Raynald Guay, avait obtenu une écrasante majorité de 29,000 voix.

Mais, se demandait-on, qui arrivera en deuxième place? L'an dernier, le candidat néo-démocrate, M. Daniel Vachon, avait fait une timide percée, laissant loin derrière le représentant de M. Clark. Hier, le candidat conservateur a repris le deuxième rang, diminuant de façon sensible la majorité libérale et reléguant le néo-démocrate à une maigre troisième place.

Cette remontée spectaculaire prend l'allure d'une victoire morale pour M. Clark. Son candidat, M. Richard Janelle, transfuge créditiste et employé du Parti conservateur depuis sa défaite l'an dernier, ne réside même pas dans la circonscription, où il s'est en quelque sorte parachuté comme candidat. Mais il a fait campagne sur des thèmes nationaux, s'en prenant en particulier au rapatriement unilatéral de la constitution et invitant les Lévisiens à servir un coup de semonce à M. Trudeau. C'est ce qu'un grand nombre vient de faire, même en tenant compte du fait que le scrutin partiel survient trois semaines après la réélection éclatante des candidats péquistes de la région.

M. Clark, qui a passé deux jours dans Lévis-Lauzon, ne s'attendait pas à un miracle, non plus que M. Broadbent, qui a aussi fait campagne pour M. Vachon. Mais la dégelée subie par ce dernier, le plus connu des sept candidats, est un indice que la collusion libérale-neo-démocrate dans le dossier constitutionnel laisse des traces désagréables.

On dira que M. Trudeau n'est pas venu à Lévis et n'a pas senti le besoin, cette fois, de mettre sa tête sur le billot. Mais ses ministres, notamment MM. Lamontagne, Ouellet, Lalonde, y ont fait une campagne active, de même que plusieurs membres de la bergerie libérale. La popularité de M. Trudeau reste immense, mais l'élection de Lévis constitue un avertissement. On l'aime encore beaucoup, mais on estime qu'il va un peu trop loin.

Quant à M. Clark, dont le leadership est contesté de l'intérieur, il avait besoin de cet encouragement, tandis que son candidat, s'il s'en donne la peine, pourra prendre racine dans une terre un peu moins rebelle.

Le NPD devra apprendre, lui, qu'il ne défoncera pas le mur du son tant qu'il ne saura pas parler aux Québécois et tant que ses candidats seront gênés par ses politiques centralisatrices.



Bien sûr, une élection partielle comporte une signification limitée, comme on l'a vu sur le plan provincial entre 1976 et 1980. D'autant plus que, à Lévis, la participation a été très faible. Mais lorsque les adversaires du gouvernement recueillent plus de voix que le candidat ministériel, ce dernier ne remporte certes pas une victoire "éclatante".

Lévis a élu un autre illustre backbencher, qui prend facilement la relève de M. Guay. Souhaitons que, même s'il ne troublera certainement pas la douce quiétude libérale, M. Gourde fasse avancer les dossiers régionaux, notamment celui des chantiers maritimes et des parcs industriels.

Ce coup de semonce est-il isolé ou indique-t-il que le vent commence à tourner?



bloc-notes

Le glas de l'UN tinte

Un groupe de braves irréductibles se refusent à mettre en terre le cadavre de l'Union nationale, décédé à l'âge de 45 ans le 13 avril. Ils se donnent un sursis d'un mois pour réanimer le rejeton de Maurice Duplessis. Les bleus ont les... bleus!

C'est peut-être jeune pour mourir, mais il en va des partis comme des humains: certains, qui ont plus de vitalité et de chance, poursuivent leur carrière jusqu'à un âge avancé; d'autres ont de la difficulté à survivre à leur père et, après avoir miraculeusement surmonté une première attaque, s'effondrent dans la fleur de l'âge. C'est le cas de l'UN, tirée une première fois du coma par MM. Maurice Bellemare et Rodrigue Biron, mais qui, le mois dernier, est morte d'anémie généralisée.

Le dernier chirurgien a bien fait son possible, mais le miracle espéré par M. LaSalle n'a pas eu lieu. Les anglophones déçus qui avaient voté UN en 1976 étaient déjà retournés au bercail libéral, tandis que les nationalistes traditionnels s'intégraient au PQ, qui ne fait plus peur depuis qu'il a mis en veilleuse son option fondamentale. Il ne restait plus que les vieux bleus nostalgiques de la grande époque. La troisième voie, la voie du bon sens? Mais il n'y en a plus qu'une, celle du centre, où tous les Québécois se rassemblent, tandis que le bon sens, comme chacun sait, est la chose du monde la mieux partagée...

Assez curieusement, trois Québécois sur cinq estiment que l'UN a sa place au Québec, mais à peine 4 pour 100 ont voté pour le moribond, faisant même basculer en troisième position les quatre anciens députés (MM. Goulet, Fontaine, LeMoignan et Cordeau) survivants des 11 élus de 1976. Quand, au surplus, les deux

grands partis se partagent à peu près également les suffrages et que les indépendants de tout poil récoltent à peine 1/3 de 1 pour 100 du vote, c'est qu'il n'y a plus de place, du moins à court terme, pour un tiers parti. A la prochaine vague de mécontentement ou à la première crise sociale, peut-être, mais pas dans l'immédiat.

On peut le déplorer, mais le Québec est revenu au bipartisme, ainsi que le veut d'ailleurs notre régime parlementaire, qui digère mal les autres voix discordantes. Et ce sera le cas tant que le système de représentation n'aura pas été réformé. Mais même avec une proportionnelle mitigée, l'UN n'aurait fait élire qu'un seul député, le mois dernier.

D'autre part, le déficit accumulé atteint plusieurs millions de dollars; même dépourvu de l'ancien faste du Club Renaissance, le secrétariat de l'UN est trop dépendant pour des membres vieillissants, dont les fils ont rejoint l'UN revue, corrigée et améliorée qu'est devenue le PQ ou, dans une moindre mesure, les croisés de M. Ryan. Quant à M. Biron, qui a contribué à la victoire du PQ en 1976 et qui a réussi à se survivre à lui-même, il a reçu sa récompense la semaine dernière; le Ministre des PME, ses amours! Quand le vent vire à droite et que l'humeur est au conservatisme, il y a de ces surprises.

Arrivé trop tard, offrant trop peu, mi-chair, mi-poisson, sans programme original, sans créneau propre, M. LaSalle a fait ce qu'il a pu; mais le meilleur thaumaturge ne peut redonner vie à des racines desséchées. Pour qui tinte le glas? Le chef éphémère le sait bien. La veille au corps se prolonge d'un mois, uniquement pour payer un enterrement décent.

RIP l'UN: 1936-1981.

Gilles LESAGE



mot à mot

"Sabotage" à la télé

Montréal, le 29 avril 1981 — Les membres du Syndicat des techniciens du réseau français de Radio-Canada ont engagé divers moyens de pression qui compromettent gravement les grilles de diffusion des réseaux de Radio-Canada. Hier après-midi, au cours d'une rencontre avec les représentants du STRF, la Société Radio-Canada a demandé l'assurance que l'ensemble des séries éliminatoires de hockey (demi-finales et finale) soit diffusé intégralement, commandite comprise, sans aucune forme d'interruption. Le syndicat a refusé de donner une assurance ferme aux représentants de Radio-Canada.

Dans ces conditions, par souci du public et pour honorer ses engagements, la Société Radio-Canada n'a d'autre choix que de rendre disponible la diffusion de ces matchs à d'autres réseaux de télévision et de radio.

Au cours de la même rencontre, les représentants de la société ont souligné à ceux du syndicat des techniciens que l'importance et la gravité des gestes posés par les membres du STRF sur des émissions autres que les matchs de hockey feront également l'objet d'une sérieuse évaluation.

Ces décisions regrettables constituent la dernière étape en date d'un processus amorcé il y a un an. Les négociations entre Radio-Canada et le STRF durent depuis avril 1980, et elles ont franchi les étapes de la conciliation et de la commission de conciliation. Ce syndicat a droit de grève depuis le 10 avril dernier.

Les difficultés majeures de cette négociation tiennent à deux aspects principaux: le salarial et la question de la sous-traitance.

Au cours des nombreuses rencontres qui ont suivi la fin de l'intervention du commissaire-conciliateur, la société a soumis au syndicat une proposition globale de règlement qui contenait notamment une offre de majoration des échelles de salaires de 10 pour 100 pour une première année et de 10,5 pour 100 pour une seconde année.

En quoi consiste la question de la sous-traitance dans la présente négociation? Il s'agit, ici, d'un domaine où la société souhaite, dans le texte de la convention collective du STRF, préciser l'article touchant la sous-traitance, l'approvisionnement, la commande et la coproduction d'émissions ou de matériel d'émissions.

Les modifications souhaitées à la convention du STRF sont essentielles pour permettre à la société de mieux rencontrer les besoins de sa programmation, d'obtenir plus de flexibilité pour sa production et de respecter son obligation d'encouragement à l'endroit des producteurs indépendants.

Il va de soi que la Société Radio-Canada n'entend pas réaliser ces objectifs au détriment des employés membres du STRF, et qui plus est, ELLE N'A PAS L'INTENTION DE REDUIRE LE VOLUME NI DE MODIFIER LA NATURE DE SA PRODUCTION ACTUELLE.

Pour ces raisons, liées à la fois à son rôle au sein de la société canadienne et à sa responsabilité de gestionnaire, la société a assuré le syndicat des techniciens, et elle le déclare publiquement, qu'elle est disposée à garantir, par lettre d'entente, annexée à la convention collective ou autrement, les éléments suivants:

1 — La sous-traitance, l'approvisionnement, la commande ou la coproduction d'émissions ou de matériel d'émissions n'aura pas pour effet d'entraîner la mise à pied d'un employé de l'unité d'accréditation, en l'occurrence, le STRF;

2 — La sous-traitance, l'approvisionnement, la commande ou la coproduction d'émissions ou de matériel d'émission n'aura pas pour effet la réduction du niveau général des émissions produites par la société.

Par ces deux garanties, la société s'engage à maintenir tant l'implication actuelle des membres du STRF dans la production que le présent plancher des effectifs techniques.

Paul ROUSSEAU
Directeur adjoint
Ressources humaines
Société Radio-Canada

point de vue

Les Etats-Unis encore sans politique étrangère

par Anthony LEWIS
du New York Times
News Service

WASHINGTON — L'un des arguments les plus significatifs de la campagne du candidat Reagan visait ce qu'il appelait le désarroi de la politique étrangère de Carter. Il était temps, disait-il, pour les Etats-Unis de cesser d'envoyer des messages contradictoires à nos amis et nos ennemis de l'extérieur. Il promettait des politiques claires, fortes et, par-dessus tout, consistantes.

En se rappelant cette rhétorique électorale, on serait tenté de s'esclaffer si la réalité n'était pas aussi douloureuse. En 100 jours de pouvoir, l'administration Reagan a établi un record de confusion et de contradiction en ce qui concerne la politique étrangère. Sur les questions étrangères, il n'y a pas de programme du tout, seulement du verbiage fait ici et là et quotidiennement sujet à des correctifs.

Des controverses
Le monde a été témoin d'un débat ouvert et continu entre deux membres du cabinet Reagan sur l'opportunité de maintenir l'em-

bargo du blé contre l'Union soviétique. Lorsque le président a levé l'embargo, le secrétaire d'Etat s'empressa de déclarer que celui-ci serait rétabli de façon plus dracônienne si les Russes intervenaient en Pologne — pour voir aussitôt un porte-parole de la Maison-Blanche contredire cette déclaration.

Le secrétaire à la Défense, alors en Europe pour une réunion de l'OTAN, affirma qu'il pouvait répondre à toute intervention soviétique en Pologne en vendant des armes à la Chine. Cette remarque ne manqua pas de soulever deux délicates questions d'ordre politique et sécuritaire dont ni l'une ni l'autre n'avait été étudiée. L'administration espérait vivement que ce commentaire tombe dans l'oubli.

Les Etats-Unis vont-ils de bon gré observer les clauses du second accord non ratifié sur la limitation des armements stratégiques aussi longtemps que les Russes le feront? Un porte-parole officiel de la Défense dit non; le secrétaire d'Etat dit oui; les partisans d'extrême droite de Reagan dénoncent le secrétaire d'Etat — et le président ne

dit rien.

Il y a aussi le Moyen-Orient. Le secrétaire d'Etat est allé se promener dans la région en clamant que tous les chefs politiques qu'il a rencontrés aimaient la politique de la nouvelle administration. Ce que ceux-ci ont d'ailleurs nié.

Enfin, nous avons eu, et continuerons d'avoir sur le dos pour de douloureux mois à venir, l'affaire de la vente des AWACS à l'Arabie saoudite. Agatha Christie aurait appelé cette aventure "L'affaire mystérieuse". Qui en est responsable? Se trouve-t-il quelque chose d'assez sérieux dans l'administration pour ne pas pouvoir estimer l'effet que cela peut produire? La controverse au sein du Congrès peut aussi bien finir par offenser à la fois l'Arabie saoudite et Israël.

Des inepties

La performance de l'administration Reagan en ce qui a trait aux affaires étrangères a été jusqu'ici si inapte que même les plus favorables à Reagan parmi les "colonnists" et les éditorialistes commencent à en être em-

barrassés. Le Wall Street Journal, dans un éditorial intitulé "Le vacuum de la politique étrangère", en était réduit, en tentant de trouver des éléments positifs, à mentionner l'annulation des privilèges de stationnement de l'ambassadeur Dobrynin de l'Union soviétique.

Mais rien de tout cela ne devrait servir à la partisanerie et à l'idéologie pour prétendre gagner des points. Le chaos dans la politique américaine est beaucoup trop sérieux. Et ce qu'il comporte de plus sérieux, à mon avis, est le message envoyé à l'Union soviétique.

Ce qu'on retient par-dessus tout de l'administration Reagan, depuis sa prise du pouvoir, est son désir de s'opposer à l'expansionnisme soviétique. Son premier test concret, celui de l'embargo du blé, a abouti à des mots, des mots vides de sens. La fermeté de Reagan se résume jusqu'ici à avoir sorti Dobrynin du garage du département d'Etat et Georgi Arbatov de la télévision américaine.

L'embargo a été imposé par le président Carter en réponse à l'occupation de l'Afghanistan par les

Soviétiques. Cette occupation n'en est pas moins brutale qu'au-

paravant et ne semble pas prêt de se terminer.

L'impact potentiel de la situation en Pologne est plus grave que le fait de se laver les mains au sujet de l'Afghanistan. Si l'attention de l'Amérique s'est tellement diluée au sujet de l'Afghanistan, comme il en avait été de même il y a 12 ans au sujet de la Tchécoslovaquie, la tentation des Soviétiques d'adopter la ligne dure en Pologne est beaucoup plus grande.

Le cas Haig

Le seul espoir réel que l'Ouest a de pouvoir dissuader l'Union soviétique de resserrer son étou sur la Pologne est de se serrer les coudes dans l'imposition de sanctions économiques, si le pire arrive. Pour nos alliés européens, c'est une chose difficile qui demande des sacrifices: ils effectuent beaucoup de ventes à l'Union soviétique. Les alliés savent dorénavant qu'un gouvernement américain qui parle fort ne sacrifiera pas le moindre avantage politique dans des circonscriptions rurales.

Qu'est-ce que les chefs soviétiques font de tout cela? Se-weryn Bialer, le spécialiste en affaires étrangères soviétiques, déclare: "Cela va confirmer leur conviction qu'il n'y a pas encore de politique américaine à l'égard de l'Union soviétique, et ils ont raison. Il y a beaucoup de rhétorique mais pas de programme. Et nous constatons de plus en plus que cette rhétorique vise une audience interne, l'audience américaine, pour créer chez nous une atmosphère politique."

Le manque de politique articulée à l'égard des Soviétiques et au sujet d'autres questions provient en partie de la tension constante qui existe entre Alexander Haig et la Maison-Blanche. Il ne se passe pas une semaine qui n'apporte une nouvelle indication du mécontentement qui existe à l'endroit de Haig. Au département d'Etat existe une controverse persistante qui ne peut durer. Il est tout à fait inexplicable qu'une administration qui s'efforce de projeter une impression de force dans le monde entier puisse continuer de tolérer une telle situation.

Chaque conflit, chaque guerre civile, chaque guerre entraîne son cortège de réfugiés. Le Salvador ne fait pas exception à la règle même si on entend surtout parler des affrontements entre les forces de la guérilla et celles de l'armée et des groupes paramilitaires. On assiste à d'importants déplacements de population à l'intérieur du pays mais également vers les pays voisins dont le Honduras où l'on retrouve le plus grand nombre de réfugiés salvadoriens soit 40,000, sans compter ceux qui sont tombés de chaque côté de la frontière, victimes des massacres perpétrés par les armées des deux pays, passés sous silence par les agences de presse internationale. C'est le témoignage que nous livrent aujourd'hui Sandra Pentland, directrice des programmes internationaux du YM-CA de Montréal qui rentre d'un séjour dans cette région et Magnus Isacson, réalisateur au réseau anglais de Radio-Canada qui s'y est rendu en décembre dernier.



Le drame des réfugiés salvadoriens

Un génocide d'une violence inouïe

par Sandra Pentland et Magnus Isacson

(Collaboration spéciale)

Un des aspects les plus tragiques de la guerre civile qui fait rage au Salvador est l'exode de plusieurs centaines de milliers de réfugiés dispersés à travers toute l'Amérique centrale, depuis le Mexique jusqu'au Panama. Comme les milliers d'autres personnes "déplacées" à l'intérieur même du pays, ce sont pour la plupart des paysans très pauvres, dont une grande majorité de femmes et d'enfants.

La plus importante concentration de Salvadoriens, environ 40,000 personnes, se trouve au Honduras, où le gouvernement ne leur accorde aucun statut formel de réfugiés. Cela tient moins au fait que le Honduras n'est pas signataire de la Convention internationale de 1951 sur les réfugiés qu'à la collaboration étroite entre son gouvernement et le régime salvadorien.

Douze ans après la guerre de 1969, appelée à tort "la guerre du football", les deux pays ont récemment signé un accord de paix que beaucoup d'observateurs n'hésitent pas à qualifier de "traité de guerre" contre la guérilla. C'est ainsi que les anciennes zones démilitarisées près de la frontière longtemps contestées sont devenues le théâtre d'une collaboration étroite entre les deux armées.

La grande majorité des réfugiés ne vivent pas dans des campements, mais sont installés chez des paysans honduriens solitaires dans de petits hameaux de montagne ou aïeux qu'on ne peut atteindre qu'à pied ou à cheval dans des sentiers rocailleux. Perchés sur des flancs de montagnes, ces villages n'ont ni eau, ni électricité, ni écoles, ni médecin.

Seule l'aide internationale permet d'éviter une catastrophe dans une région où les maigres récoltes de maïs et de haricots suffisent à peine à nourrir la population normale. Il est d'ailleurs presque impossible de distinguer les Honduriens des réfugiés, car tout le monde souffre de sous-alimentation et de nombreuses maladies infectieuses. L'unique différence est l'angoisse qui se lit souvent sur les visages des nouveaux venus, qui racontent leur vécu des dernières semaines comme s'il s'agissait de l'un de ces cataclysmes naturels qui ont jalonné l'histoire de la région. Mais au fil des témoignages, ce n'est ni un tremblement de terre ni une éruption volcanique qui se dessine, c'est un génocide.

Ces réfugiés parlent d'abord des innombrables et indescriptibles atrocités commises contre la population civile par les forces armées salvadoriennes et l'organisation d'extrême droite ORDEN. Personne n'y échappe, surtout pas les femmes qui sont brutalisées et violées de façon systématique. Il y a même des centaines de témoignages sur des femmes enceintes évanouies par des hommes armés qui ont ensuite déshabillé les foetus devant la mère mourante et sa famille. Les corps de gens mutilés et torturés sont suspendus aux arbres ou exhibés sous des poteaux autour des villages.

Avant relaté des scènes d'une violence inouïe, on enchaîne souvent avec des récits de destruction de villages. Là où on ne se contente pas de brûler les maisons et les récoltes et de chasser les populations, les villages sont carrément bombardés, souvent au napalm ou avec des bombes au phosphore.

Les paysans obligés de quitter leurs villages mis à feu et à sang passent souvent des semaines et même des mois à errer dans les montagnes où ils se nourrissent de racines et de baies. Ils n'y sont pas pour autant à l'abri des ratissages sanguinaires des forces armées.

Rio Lampa

Le 17 mars dernier, après avoir bombardé plusieurs villages dans le nord du département de Capanas, l'armée a entrepris d'encercler les paysans en fuite dans les montagnes pour ensuite les pousser vers une rivière frontalière, le Rio Lampa. Au moment où 7,000 réfugiés tentaient de passer la rivière à gué, les

soldats d'un hélicoptère armés d'une mitrailleuse ont ouvert le feu. Selon des témoins oculaires, dont des prêtres et un journaliste américain appelé d'urgence, il est possible que quelques centaines de personnes aient péri, bien qu'on n'ait confirmé qu'une cinquantaine de morts d'une façon définitive.

Le prêtre de la paroisse frontalière d'Ocopepeque, l'Américain Earl Gallagher, connu sous le nom de Padre Beto, a lui-même traversé la rivière à maintes reprises pour transporter des réfugiés. La mitrailleuse de l'hélicoptère s'est mise à crépiter alors qu'il se trouvait au milieu de la rivière avec deux enfants sur le dos et un autre dans les bras. "Ce qui m'a le plus enragé, nous a-t-il confié en caressant sa longue barbe grise, c'est que ce sont les contribuables américains qui ont payé en partie pour ce monstre qui nous traitait dessus."

Un autre prêtre catholique, l'Hondurien Fausto Millas, nous a parlé de sa tentative de sauver une fillette de quatre ans grièvement blessée par une mitrailleuse, complètement déshydratée et près de la mort. Lorsqu'il a demandé de l'eau pour la petite à des soldats honduriens, il s'est fait répondre: "Pas pour cet enfant de chienne de guérilleros".

Sur la rive du Rio Lampa, le père Millas a également rencontré un homme qui avait été séparé de son fils de huit ans en traversant la rivière. Debout sur une roche, il criait en direction de l'autre rive: "Salvador, Salvador, ne te cache pas, n'aie pas peur. C'est ton père, je veux te donner à manger. Viens, viens."

Alex Drehsler, un journaliste américain qui est arrivé sur les lieux après que les tirs eurent cessé, a dit avoir vu des chiens en train de manger des cadavres de deux fillettes sur la rive opposée.

Quelque 4,500 survivants de ce massacre sont maintenant installés dans un camp de réfugiés près de la petite localité de La Virtud située à une quinzaine de kilomètres à l'ouest du Rio Lampa. La plupart des gens sont logés sous des

bâches en plastique tendues sur des poteaux de bois. Mais lorsque nous avons visité ce camp deux semaines après la tuerie, des centaines de réfugiés n'avaient toujours pas d'abri et vivaient dans le lit d'une rivière desséchée. Nous y avons notamment rencontré Elena, une femme d'une vingtaine d'années, qui tenait un bébé dans ses bras. Enceinte de sept mois, Elena avait assisté à cette exécution par des soldats honduriens alors qu'ils se pensaient enfin en sécurité juste après avoir passé la Lampa.

Rio Soumpoul

Voici un an, le 14 mai 1980, un événement semblable s'est produit à seulement 20 km à l'ouest au bord d'une autre rivière frontalière, la Soumpoul. A l'époque, la guerre civile pourtant meurtrière n'avait jamais connu de génocide d'une telle ampleur. Les forces armées salvadoriennes et des membres de ORDEN ont refoulé 1,500 réfugiés vers la Soumpoul, commettant des atrocités qui ont coûté la vie à 600 personnes. Des bébés ont été projetés en l'air pour servir de cibles. Des femmes et des vieillards ont été abattus à coups de machettes. Et là aussi des hélicoptères ont mitraillé les réfugiés qui traversaient la rivière. Deux cents soldats honduriens arrivés sur place la veille ont également pris part au massacre. Six cents cadavres ont été abandonnés aux chiens et aux vautours.

Deux facteurs semblent avoir empêché que le dénoûment de l'opération de Rio Lampa ne soit aussi tragique. D'une part, les forces de la guérilla Farabundo Martí ont réussi une attaque surprise qui a brisé l'encercllement des réfugiés et permis à des centaines d'entre eux d'échapper à l'étau des militaires. D'autre part, 400 soldats honduriens sont arrivés en retard pour prendre position près de la rivière et ont attiré l'attention de plusieurs observateurs étrangers qui se trouvaient dans la région.

C'est grâce à la présence d'un journaliste américain, Alex Drehsler, que le massacre du Rio Lampa a été rapidement porté à la connaissance du public américain et international. Après les événements de Soumpoul, il avait fallu des mois d'efforts héroïques de la part d'individus pour faire éclater la vérité au grand jour. Les premiers à alerter l'opinion publique étaient les prêtres du diocèse de Santa Rosa de Copan. Après avoir fait enquête sur place et interviewé les survivants, les prêtres ont publié une déclaration solennelle dénonçant le massacre et la participation de l'armée hondurienne. Cependant, les agences de presse internationale ont accordé plus de poids aux démentis officiels des gouvernements du Honduras et du Salvador.

Après Rio Soumpoul et Rio Lampa, voici maintenant qu'arrivent des informations concernant un nouveau massacre dans les grottes "Las Pintadas" situées à environ 50 km à l'est. Selon plusieurs sources, 1,500 réfugiés seraient morts asphyxiés après que les forces armées des deux pays aient rempli les grottes de gaz lacrymogènes et tiré à la mitrailleuse sur ceux qui tentaient de sortir de leur refuge. Rinaldo Erazo, secrétaire général de la coordination hondurienne des comités de solidarité avec le Salvador est la première personne à avoir dénoncé ce massacre. Il a déclaré que l'unique survivant vit caché de peur de subir des représailles.

Ces éléments mettent en lumière le rôle de l'armée hondurienne, qui se fait souvent un devoir de refouler les réfugiés qui se présentent à la frontière. Dans la région de Colnongagua, au nord du département de Morazan, l'armée a cherché à barrer la route à plusieurs groupes de centaines de réfugiés au cours des six dernières semaines. On sait qu'au moins un groupe a été refoulé, tandis qu'un autre groupe a pu passer à la suite de l'intervention du médecin français Bruno de Houilleson.

Une situation intenable

A Colnongagua, l'arrivée massive de nouveaux réfugiés — dont une colonne de 1,300 femmes et enfants pieds nus et affamés qui ont pu gagner le Honduras grâce à la présence de représentants d'organisations humanitaires le 13 décembre dernier — a créé une situation presque intenable. Les réfugiés vivaient dans l'église et envahissaient le marché au point où la région frontalière a été dotée enfin de ses premiers camps, construits dans les montagnes autour de Colnongagua. Les réfugiés y vivent dans des tentes fournies par les organismes d'aide.

L'aide internationale aux réfugiés est acheminée par un réseau d'organisations religieuses et humanitaires coordonnées par le haut-commissaire pour les réfugiés des Nations-Unies (HCR) et l'organisation protestante CETEN. L'organisation catholique CARITAS la mieux implantée de toutes au départ n'est pas favorisée par le gouvernement à cause du rôle de l'église catholique dans la dénonciation de la violence contre les réfugiés.

Ces organismes réussissent actuellement à assurer des livraisons hebdomadaires de denrées de base aux camps de réfugiés et dans bon nombre de aldeas. Une équipe de l'organisation française, Médecins du monde, travaille à accompagner dans un de ces petits villages — El Carrizal — à proximité de cette frontière encore mal définie où on peut voir des avions militaires salvadoriens bombarder les villages de l'autre côté.

A l'arrivée des médecins, toute la population du village, réfugiés et honduriens, se rassemblent devant la maison choisie comme clinique de fortune. "Les réfugiés souffrent de gastro-entérite, d'infection pulmonaire, de parasites, de blessures légères et de sous-alimentation", nous a expliqué Willy Demeyer, un jeune médecin belge multilingue et fort débrouillard, "mais on s'occupe de bien d'autres choses. Je viens, par exemple, d'arracher une dent à cette vieille femme... Il faut tout faire même si on n'a pas l'équipement. Maintenant, ils m'appellent El Sacadiente", l'arracheur de dents.

Mais le manque de vivres et de médicaments n'est pas le seul problème critique auquel les réfugiés doivent faire face. La majorité se trouve concentrée le long de la frontière — dont le tracé définitif n'a même pas été fixé par le traité de paix de novembre 1980 qui a mis formellement fin à la guerre de 1969 — ne les protège guère. Des soldats ou des commandos d'extrême droite salvadoriens font fréquemment des incursions dans les villages où ils malmenent et torturent des réfugiés et vont même jusqu'à les entraîner de l'autre côté de la frontière où le sort qui les attend a de quoi faire frémir.

A Colnongagua, les persistantes rumeurs de bombardement par l'aviation salvadorienne provoquent une telle panique chez les réfugiés — qui peuvent souvent voir les bombardements que subissent leurs anciens villages — qu'ils se cachent dans la forêt où certains ont été tués par les soldats honduriens sous prétexte qu'ils tentaient de s'enfuir des camps.

Rescapés d'opération de terre brûlée ou survivants de massacre, soumis à une insécurité totale, ces réfugiés n'ont aucun espoir de voir leur situation s'améliorer à court terme. Certains s'en remettent aux grands seigneurs, d'autres à une victoire des forces populaires. Entre-temps, leur témoignage nous révèle des aspects vitaux de la guerre civile au Salvador.

"Le jour où on aura appris toute la vérité sur ce qui s'est passé au Salvador, le monde sera horrifié", nous a déclaré le père Fausto Millas. On comprendra alors la véritable responsabilité des agences de presse internationale qui continuent à diffuser ces mensonges sur la prétendue confrontation entre l'extrême gauche et l'extrême droite. La droite et le régime, c'est la même chose. Mais il y aura des gens pour dire qu'on ne savait pas, qu'on ne pouvait pas savoir, comme cela a été le cas pour les camps de concentration en Allemagne nazie."



Les premières et sans doute les plus grandes victimes.

CKRL-MF rend service au public

En réponse à Serge-André Guay (LE SOLEIL, 15 avril 81)

CKRL-MF a toujours eu pour politique la plus grande accessibilité de ses ondes pour toute la communauté de la région de Québec. Le grand nombre de producteurs bénévoles qui ont participé depuis 8 ans (environ 650 personnes), les nombreuses associations et groupes communautaires qui ont collaboré aux différentes émissions (informations régionales), démontrent bien que CKRL-MF demeure un outil pour la communauté québécoise.

Depuis le début de la programmation d'hiver, les auditeurs de CKRL-MF peuvent utiliser un service de petites annonces dans le cadre de nos matins musicaux diffusés entre 9 et 11 heures, du lundi au vendredi. Ce nouveau service incluait les demandes de transport. Cependant, à cause du trop grand nombre de demandes venant de personnes qui cherchaient un transport, par rapport au peu d'offres disponibles, ce sont les offres que nous avons décidé de privilégier à l'avenir.

Nous profitons donc de cette mise au point pour inviter nos auditeurs à manifester leur esprit communautaire en offrant plus de facilités de transport afin d'accommoder un plus grand nombre de personnes.

A l'avance, merci à tous!

Pierre Mathieu
Responsable des émissions
Danielle Bilodeau



M. Arthur LeBlanc à l'apogée de sa carrière aux environs de 1955.

"On m'a extorqué mon violon", dit Arthur LeBlanc

Rendez-lui son violon... C'est ce que disent les Québécois qui connaissent M. Arthur LeBlanc, notre sympathique virtuose violoniste. M. LeBlanc a donné plusieurs centaines de concerts avec son Stradivarius. Sa brillante carrière l'a conduit à travers le monde avec les plus grands musiciens où il représente l'École française du violon. Il a joué sous la direction des chefs d'orchestre de renommée renommée, tels Wilfrid Pelletier, Alfred Cortot, Désiré Defaux, Charles Munch, Arthur Fiedler, André Cluytens, Francis Madeira et autres. Il a donné des récitals avec les grands du violon: Richard Crooks, Gregor Piatigorsky, Bidu Sayao, Gérard Souzay, et que de noms il pourrait lui-même citer! Darius Milhaud a rendu hommage à M. Arthur LeBlanc en créant un concerto spécialement pour lui. Cette œuvre fut jouée pour la première fois en novembre 1948, à Paris, et en première canadienne à Montréal en janvier 1953.

Monsieur LeBlanc n'a jamais voulu vendre son violon, encore moins le donner. "On m'a extorqué mon violon", dit-il avec émotion.

sonnes qui ont blessé si profondément notre incomparable virtuose? Dans cette stratégie, où se trouvent la justice et le respect des droits de la personne? A-t-on pensé aux préjudices causés à une jeune artiste qui se présenterait au public québécois avec le Stradivarius de M. LeBlanc? Certainement pas! car les nombreux amis de M. LeBlanc n'accepteront jamais une telle injure faite à un sexagénaire qui a passé sa vie à faire entendre une si belle musique dans le monde entier.

Rendez-lui son violon! C'est à lui seul que les Québécois ont confié ce Stradivarius, et ce don est un hommage à son génie musical. Monsieur LeBlanc ne l'a jamais oublié: à ses yeux comme à son cœur, il a toujours même prix et même valeur! Permettons-lui de retrouver avec son instrument si précieux, sa joie de vivre, et de nous faire goûter à nouveau cette musique d'une rare plénitude, celle de l'artiste exceptionnel que fut et que demeure toujours Monsieur Arthur LeBlanc.

Y. Trudel
Ancienne-Lorette

A quoi ont pu penser les per-

Industrialisation et pollution

Destruction des battures de Beauport

Le bonheur, c'est vivre d'eau fraîche, où la trouvez-vous? Sûrement pas sur les bords du fleuve! Qu'avons-nous fait de ses rives? Qu'en ferons-nous?...

Savez-vous que les battures de Beauport permettent l'épuration de l'eau?...

Savez-vous qu'elles sont nécessaires à la survie et à la reproduction de diverses espèces animales, certaines en voie de disparition?...

Pourtant, certains individus se donnent le droit de décider de l'avenir de notre environnement; les battures de Beauport sont sur le point d'être anéanties!

En effet, un projet d'industrialisation a été mis sur pied dans un but purement économique. On l'a déjà mis en œuvre en construisant l'autoroute Dufferin-Montmorency. La seconde phase consiste à prolonger le port de Québec jusqu'à l'entreprise Robitaille-Marine à Beauport. Enfin, la ville de Beauport, de connivence

avec la Société des ports nationaux, veut y implanter des usines de transformation (industries agro-alimentaires de pâtes et papier, de produits métallurgiques, de produits chimiques et de charbon), d'ici 1985, tel que confirmé par M. Rivard, maire de Beauport.

D'après Québec Science (octobre 1978), ces usines vont accroître la pollution de notre beau St-Laurent car elles y déverseraient de l'eau chaude et des produits chimiques très toxiques.

Une étude américaine de "Grand et Patrik" nous dit qu'un marais de cette envergure débarasse le milieu quotidiennement de 50 tonnes de déchets chimiques tout en produisant 60 tonnes d'oxygène! En construisant une autoroute et un port en eau profonde par remplissage de la rive (avec du béton), on détruit la flore aquatique, ce qui empêche les battures de jouer ce rôle d'"usine épuratrice" du fleuve.

D'après l'Association des biologistes du Québec, le fait de rem-

placer les marais par de l'asphalte élimine l'espace nécessaire à la reproduction des poissons puisque la majorité de ceux-ci frayent sur le littoral.

Pour ce qui est des oiseaux, les plantes des marais et les petits poissons leurs servent de nourriture. Une élimination de celle-ci équivaut à la disparition de certaines espèces de canards et de bécasseaux qui pullulent à cet endroit (Association des ornithologues du Québec).

En définitive, ce projet contribue largement à briser une chaîne écologique très vulnérable tout en affectant directement la qualité de vie des habitants qui l'entourent; en limitant l'accès et la vue du fleuve, en dégageant des vapeurs nauséabondes, en augmentant la pollution par le bruit, en éloignant la nature nécessaire à notre équilibre psychologique déjà affecté par la vie moderne.

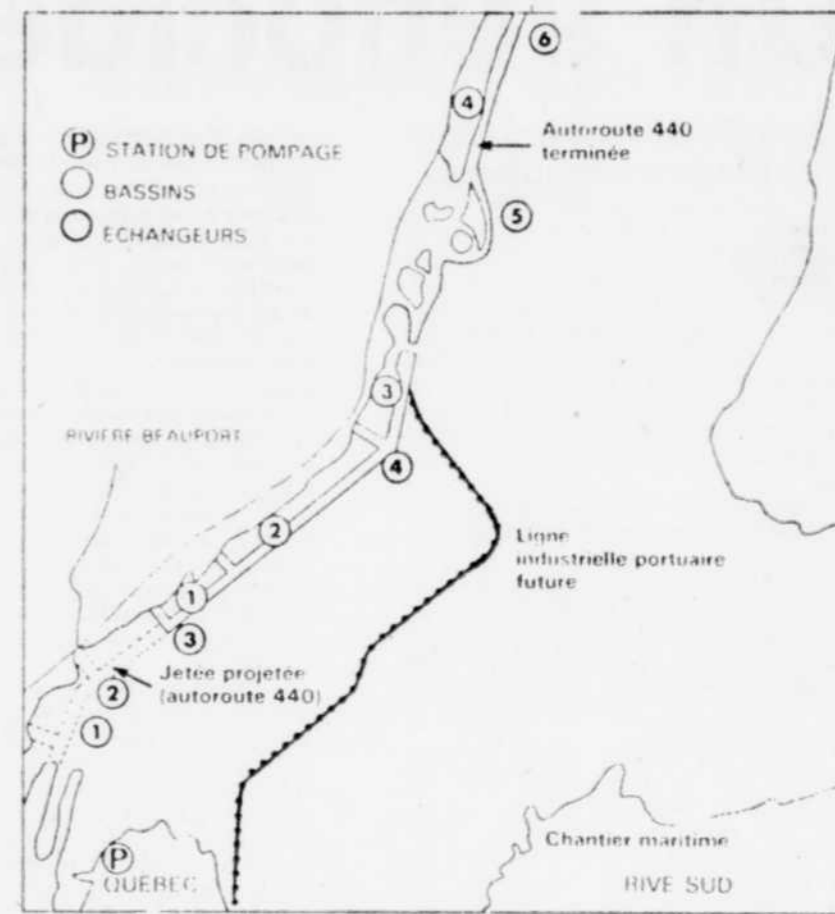
Je vous entends déjà dire: "On ne peut rien faire contre ça!". Au contraire! Même si une partie de

l'autoroute est construite, le port, les usines ne sont encore que des projets... Il est encore temps d'exercer des pressions auprès de la ville de Beauport et du ministère des Transports fédéral. Si la majorité des habitants est contre, ils seront obligés de céder; ils sont élus par le peuple...

Une solution à envisager serait d'instituer les battures de Beauport en un parc national comme le Cap Tourmente, d'accroître le caractère résidentiel, récréationnel et touristique de cette région unique pour les observations d'oiseaux, et enfin, de donner un traitement correctif à la partie d'autoroute déjà existante, comme par exemple, en installant des tuyaux permettant la circulation de l'eau entre les bassins et le fleuve.

"Faut que ça bouge, et vite!"

Réjean Laprise
Alain Berrouard
Marie-Luce Thibeault
Bernard Dumas
Martin Poitras
Jean-François Percet
Denis Lachance
Sonia Faucher
Cécep de Limoilou



La ruée vers l'eau commerciale

Depuis quelques années, s'abat sur nous une épidémie de compagnies se spécialisant dans la vente et la distribution de l'eau commerciale. En fait, il existe six compagnies de ce genre qui desservent la région métropolitaine de Québec et qui font un chiffre d'affaires annuel de près d'un million. Un groupe de huit étudiants en chimie au cégep de Limoilou s'est penché sur ce phénomène afin de trouver les causes d'une si grande consommation en eau embouteillée. Ils ont limité leur étude à la municipalité du grand Beauport sachant que la compagnie Boischotat y fait son plus grand chiffre de vente.

Les résultats d'un sondage téléphonique qu'ils ont effectué auprès des résidents démontrent que 37% de la population consomme de l'eau embouteillée commerciale parce qu'elle est insatisfaisante de la qualité de l'eau potable. Parmi les 63% restant, plus de la moitié des résidents ne boivent pas d'eau, possèdent adoucisseur ou filtreur ou vont chercher de l'eau de source ailleurs.

Une telle insatisfaction de la part des résidents du grand Beauport est-elle fondée? Pour répondre à cette question, il est important de faire un tour d'horizon des divers secteurs, de leurs sources d'ap-

provisionnement en eau ainsi que de ce qui modifie la qualité de cette eau. En fait, le grand Beauport se subdivise en quatre secteurs en ce qui a trait à l'approvisionnement en eau. Ste-Thérèse puise son eau directement du lac Monette, Giffard s'alimente dans le lac des Roches et lorsque le niveau de ce dernier est trop bas, on pompe l'eau de la rivière Montmorency dans le lac; le secteur Montmorency consomme l'eau de la rivière Montmorency préalablement filtrée par sa propre usine et enfin, le vieux Beauport puise la sienne directement dans la rivière Montmorency.

C'est le secteur du vieux Beauport qui est le plus affecté par les problèmes de qualité d'eau. Ceci s'explique par le fait que son eau dépend directement de l'état de la rivière puisqu'aucune filtration n'est effectuée. Ainsi, l'ajout de grandes quantités de chlore est nécessaire pour désinfecter l'eau car Ste-Brigitte de Laval déverse ses déchets domestiques dans la rivière. La fonte des neiges, les pluies abondantes, les embacles... etc. affectent la qualité de l'eau, la rendant jaunâtre et contenant des dépôts de sable et des dépôts organiques. Remarquez que le pourcentage d'insatisfaction dans le

secteur du vieux Beauport est supérieur au 37% précité puisque cette dernière statistique tient également compte de l'opinion des résidents des secteurs de Montmorency, Giffard et Ste-Thérèse où la qualité de l'eau est meilleure.

Quoique la situation paraît négative, il existe une lueur d'espoir. En effet, la municipalité étudie présentement trois projets visant à remédier au problème de la qualité de l'eau potable. Dans le premier, on utiliserait l'eau de la ville de Québec. Cette éventualité a déjà été rejetée. Dans le deuxième cas, on grossirait le conduit qui transporte l'eau de la rivière Montmorency jusqu'au lac des Roches. Le bassin du lac se devrait d'être agrandi et pourrait desservir à la fois le vieux Beauport et les secteurs déjà rattachés à ce réseau. Finalement, la troisième possibilité consisterait à pomper l'eau souterraine des sables de Ste-Thérèse. Ce dernier projet aurait l'avantage de fournir une eau filtrée naturellement et dont la pureté rendrait même inutile la chloration. Présentement, l'étude est en cours à déterminer si l'eau des sables peut alimenter Beauport.

Bientôt, les résidents se verront soumettre le projet que les dirigeants de la municipalité jugeront le plus adéquat. Il n'en tiendra qu'à eux de décider s'ils préfèrent continuer à dépenser \$400,000 chaque année en achats d'eau commerciale ou s'ils préfèrent l'investir dans la réalisation de ce projet qui leur assurerait une eau de qualité meilleure et constante.

Mais le problème de cet achat massif d'eau commerciale ne se limite pas à Beauport. Il est surprenant de constater que le Québec est la province la plus riche en eau douce et qu'elle soit également celle où il s'achète le plus d'eau commerciale. Serait-ce qu'on en est rendu à acheter de l'eau parce qu'on n'a pas su préserver la qualité de celle qui nous était offerte gratuitement? Ce serait aux citoyens à y voir de plus près car c'est eux qui paient le prix de cette pollution.

Roger Langlois
Sophie Roy
Gylaine Fortier
Benoit Allard
Claude Girard
Jacques Maheux
Claude Galichan
Brigitte Robitaille

L'eau n'est pas inépuisable

À la suite d'une recherche effectuée dans le cadre d'un cours de chimie, nous aimerions vous faire part de nos conclusions sur la toxicité des produits déversés dans les eaux du Québec et des causes et effets de ces déversements.

La mentalité des Québécois face à leurs ressources hydrographiques n'a pas changé au cours des années. La croyance populaire veut que ces ressources soient inépuisables, alors que rien n'est plus faux. L'irresponsabilité du secteur industriel et de la population, qui déversent tous deux une quantité importante de substances toxiques, entraînera une dégradation de la qualité de nos eaux, voire même une insuffisance au niveau de l'eau potable disponible.

Une étude réalisée en 1977 a démontré que tout au plus 10 pour 100 des eaux usées au Québec étaient traitées avant d'être ache-

minées aux cours d'eau. Par le fait même les usines de filtration auront à faire face, dans un proche avenir, à des problèmes au niveau des types de traitements à effectuer pour l'élimination des toxiques. Car la toxicité de l'eau, dans bien des cas, ne semble pas alarmante mais elle est de beaucoup inférieure à celle mesurée dans les boues des cours d'eau et les chairs de poisson.

Une prise de conscience de cette situation est nécessaire avant d'avoir à faire face à une tragédie. Nous faudra-t-il plusieurs cas de mortalité pour que le Québécois se réveille?

Jean Grimard
Danielle Beaudoin
Jean Laroc
Marc Paré
Stéphane Gagné
Alain Beaulieu
Renaud Parent
Robert Boucher

La responsabilité de la Reed

Nous tenons à vous faire part des observations que nous avons recueillies lors d'un projet portant sur l'étude des eaux usées. Ce travail fait partie du cours de chimie des solutions (Chimie 201) du cégep de Limoilou.

Nos recherches portèrent sur la plus grande industrie de la région de Québec, la papeterie Reed Ltée. La plus grande et aussi la plus polluante: elle détient la palme au Québec, selon le rapport du comité d'étude sur les eaux du Saint-Laurent.

Plusieurs choix se présenteront à nous lors de cette étude. Il aurait été souhaitable de recueillir et d'analyser en laboratoire un échantillon des eaux usées que déverse la papeterie Reed Ltée dans la rivière St-Charles. Après avoir pris contact avec la personne concernée, la compagnie refusa sur un ton catégorique quel que échantillon d'eau que ce soit. D'autres moyens furent donc envisagés, aussi téméraires et dangereux les uns que les autres, pour s'accaparer cette eau. Malheureusement, ils demeurent tous vains. La seule solution encore valide restait l'étude de la papeterie Reed par des visites de l'infrastructure du moulin. Encore à ce niveau, la cueillette des informations pertinentes demeura difficile, les personnes préposées aux visites industrielles restant muettes sur plusieurs points.

La papeterie Reed déverse dans le St-Laurent presque 50 tonnes métriques par jour de matière en suspension (petite fibre de bois), soit 4,5 pour 100 de sa production quotidienne. Et ce sans compter les rejets de liquides très acides provenant d'un procédé désuet de pâte au bisulfite.

Ce procédé utilisé par la papeterie Reed demeure celui qui pollue le plus. La compagnie écorce son bois en milieu humide, ce qui a comme effet que les écorces fines sont entièrement rejetées au fleuve car les tamis, qui sont en place, n'opèrent pas. Les eaux de transport et de lavage comptent aussi une grande part de matière en suspension. C'est un facteur très polluant lorsque l'on sait que la compagnie Reed consomme quelque 34 millions de gallons par jour, soit plus que la consommation quotidienne de la ville de Québec.

La papeterie Reed rejette aussi des liquides de cuisson inhérents au procédé qu'elle utilise. La demande biochimique en oxygène (DBO), qui est un paramètre révélateur de l'état de pollution, des affluents de cette compagnie est par le fait même très élevé. Une DBO d'environ 10 parties par millions (p.p.m.) dans un cours d'eau indique que le cours d'eau commence à être pollué. Que penser lorsque l'on sait que la DBO des eaux rejetées par la Reed est largement supérieure à 300 p.p.m.? (Selon le rapport d'étude sur les eaux du Saint-Laurent).

Ces raisons poussent l'opinion publique à protester contre cette situation. Le rapport d'étude sur les eaux du Saint-Laurent en est une preuve tangible. M. Henri-Paul Lavallée, ingénieur au ministère de l'Environnement de Québec, nous a précisé que la nouvelle loi sur la qualité de l'environnement d'août 1979 parviendrait à réaliser ses objectifs avant 1983. Mais quelles améliorations la papeterie Reed a-t-elle apportée à son usine de Québec depuis 1979?

A vrai dire, aucune. La papeterie, lors de sa production de pâte chimique rejette des lignosulfates, principaux composés des liquides de cuisson. Lignosol, filiale de Reed, en récupère 35 pour 100 et les commercialise en les transformant. Preuve de bon vouloir, Reed subventionne Lignosol pour qu'elle double sa production, ce qui nécessitera un agrandissement de cette dernière. Des sommes de \$24 millions seront nécessaires, selon M. Michel Vachon, surintendant à Lignosol.

Mais, toujours selon les dires de M. Vachon, Lignosol ne réussira pas à commercialiser dès lors 70 pour 100 des liquides de cuisson. Face à cette situation peut-on croire que la DBO diminuera d'une façon aussi marquante que prévu? La papeterie Reed étant la seule à récupérer ses liquides, quel procédé les autres papeteries utilisent-elles?

M. H.-P. Lavallée est d'avis que les papeteries du Québec sont loin derrière celles des E.-U. et des autres pays industrialisés. Les papeteries de nos voisins ont déjà procédé à l'installation de matériel de l'étape secondaire de la lutte antipollution, i.e. qu'en plus d'éliminer les particules de l'eau ils

enlèvent les produits chimiques. Quant à elles, les industries du Québec n'utilisent pas toutes des procédés du niveau primaire!

Selon la nouvelle loi, en 1983 toutes les industries de pâtes et papier devront employer des clarificateurs pour diminuer leurs rejets de matière en suspension. M. Lavallée estime que ce procédé (du niveau primaire) réduira de 250 tonnes par jour les rejets de matière en suspension. Il estime d'autre part que le flottage du bois au Québec produit et produira encore en 1983 environ la même quantité en matière en suspension dans nos lacs et rivières. Quelle incongruité! D'ici 10 ans, le Québec aura-t-il rattrapé les autres pays industrialisés à ce niveau, tout en tenant compte du fait que ceux-ci poursuivront leur route sur le chemin de l'antipollution?

Personne ne peut nier que la nouvelle loi de protection de l'environnement est un très bon départ pour l'avenir. Mais déjà de nouveaux procédés sont commercialisés. On n'a qu'à penser au procédé thermo-chimico-mécanique par exemple. Celui-ci transforme 85 pour 100 d'un arbre en papier, surpassant de 35 pour 100 le rendement des procédés classiques. Ce 35 pour 100 de récupéré, c'est 35 pour 100 moins de pollution! Il est possible et probable que des papeteries pollueront à un taux inférieur. C'est un devoir pour celles-ci, de concert avec le gouvernement québécois, de veiller à procurer un milieu de vie acceptable à chaque citoyen. C'est un compromis nécessaire entre l'économie et la nature.

Jean Morissette
Yves Gagnon
Pierre Cyr
Remy Deschênes
Richard Marquis
Richard Anderson
Jacques Desbois

à nos lecteurs

LE SOLEIL publie avec plaisir les lettres de ses lecteurs. Les opinions devront être appuyées du nom et de l'adresse de leurs auteurs de même que du numéro de téléphone. LE SOLEIL se réserve le droit d'éditer et de raccourcir les lettres publiées. Le Soleil, 390, rue Saint-Vallier est, Québec, G1K 7J6

Recours collectif des invalides

Le juge refuse d'inclure les 65 ans et plus

par Lise LACHANCE

du bureau du Soleil
MONTREAL — Le procureur de l'Association québécoise pour la défense des retraités et préretraités (AQDR), Me Luc Alarie, a échoué hier dans sa tentative d'inclure les 65 ans et plus dans le groupe de plaignants contre 10 grandes compagnies d'assurances qui ont déduit des prestations mensuelles d'invalidité de leurs assurés (bénéficiaires de contrats d'assurance collective) les rentes d'invalidité versées par la Régie des rentes du Québec.

Le juge Jules Beauregard, de la cour supérieure, a en effet refusé à l'avocat la permission de modifier la description du groupe telle que précisée dans les six requêtes pour autorisation d'exercer un recours collectif.

Exclusion des retraités

Les requêtes originales stipulent que les personnes visées par cette procédure sont "tous les bénéficiaires actuels, dans la province de Québec, de contrats d'assurance collective contre la maladie et l'invalidité et dont les rentes d'invalidité versées par la Régie des rentes du Québec font l'objet de déductions des prestations mensuelles d'invalidité versées par leur assureur".

Or, Me Alarie voulait élargir le groupe pour englober tous ceux dont les contrats sont terminés (par exemple les 65 ans et plus) et qui ont fait l'objet des mêmes déductions.

Se rendant aux objections soulevées par les procureurs des compagnies, le magistrat a estimé que l'amendement réclamé arrivait de façon trop tardive et qu'il causerait un préjudice aux intimés. Ces derniers, précisons-le, ont tous remis leur contestation écrite, le 27 mars, en tenant compte uniquement de leurs assurés visés par la désignation du groupe à ce moment-là. Ils ont affirmé hier que certains points de leur argumentation auraient été différents si le débat avait porté dès le début sur les anciens bénéficiaires également.

Sans compter, ont-ils ajouté, qu'il leur faudrait entreprendre une recherche supplémentaire assez longue pour connaître le nombre de gens qui seraient touchés. L'avocat de la Sun Life, Me Georges B. Maughan, a souligné qu'à elle seule, cette compagnie verse actuellement des prestations d'invalidité à 920 de ses clients dont 265 habitent au Québec. Ces derniers sont régis par 67 contrats collectifs, ce

qui représente une moyenne de quatre personnes par sous-groupe.

La Sun Life

C'est par cette grande compagnie dont le déménagement du siège social après l'avènement du PQ au pouvoir avait tellement fait couler d'encre que la série des 10 requêtes pour autorisation d'exercer un recours collectif a commencé hier.

Précisons ici que l'Association québécoise pour la défense des droits des retraités et préretraités (AQDR) agit comme requérante contre la compagnie d'assurances La Dominion, au nom de M. Jean Plamondon de Québec et de tous les assurés de cette entreprise dans la même situation. Quant aux neuf autres compagnies, leurs assurés sont représentés collectivement, dans chaque cas, par un des bénéficiaires. Il n'y a plus onze requêtes, comme on le voit, mais bien dix, celle qui concernait la Confédération Life ayant été retirée hier pour des raisons techniques.

Les requérants ont un procureur unique, Me Luc Alarie, assisté de Me André Legault. Les honoraires de ces derniers sont défrayés par le Fonds d'aide aux recours collectifs, un organisme par-

ragouvernemental.

Le juge a demandé aux parties de se concerter pour éviter qu'il y ait répétition "ad nauseam" des arguments. Les compagnies sont donc convenues de désigner la Sun Life comme la première intimée à se faire entendre, les autres devant se limiter aux points qui leur sont particuliers.

Après le rejet de la requête visant à élargir le groupe initial des bénéficiaires, en matinée, tout le reste de la journée fut consacré à la plaidoirie de Me Alarie concernant la Sun Life de qui il réclame, pour l'assuré Gérard Pelletier, une somme de quelque \$12.000.

Incessibles et insaisissables

L'avocat s'est notamment attaché à démontrer qu'en vertu de l'article 145 de la loi de la Régie des rentes du Québec, les prestations d'invalidité sont incessibles et insaisissables. Celles-ci, opine-t-il, ne peuvent faire l'objet d'un contrat. Il s'agit d'un droit attaché à la personne. "On ne peut même pas saisir les rentes d'invalidité pour une dette de nature alimentaire. Encore moins pour une créance", a-t-il affirmé.

Me Alarie a en outre soutenu que la déduction à laquelle ont recouru les compagnies d'assurances est contraire à l'ordre public, ce qui entraîne la nullité des contrats. Il a aussi argué que la prescription de trois ans dans le domaine de l'assurance et d'un an (avec extension possible de six mois) ne s'applique pas

dans le cas de l'assurance d'une personne. En matière d'ordre public, soutient-il, la prescription est de 30 ans.

Le procureur pense que si le juge donne une interprétation restrictive de la loi et assimile les réclamations à celles qui concernent les contrats d'assurances plutôt qu'à l'ordre public, les requérants

pourraient obtenir des "arrérages" pour les trois dernières années.

Autrement, la rétroactivité remonterait au 1er février 1971, date de l'entrée en vigueur des rentes de l'Etat pour les invalides.

Liens évidents

Après avoir invoqué plusieurs articles de loi

et de nombreux cas de jurisprudence, Me Alarie a tenté de démontrer que les contrats des dix compagnies concernées sont "identiques, connexes ou similaires" dans ce sens, d'une part, que tous ces documents déduisent le remboursement des rentes d'invalidité de l'Etat et que, d'autre part, tous les bénéficiaires sont as-

surés en vertu d'un contrat collectif, qu'ils sont tous invalides, tous soumis au régime des rentes du Québec et, enfin, tous assujettis à la même politique de leur compagnie d'assurances respectives.

Les procureurs de la Sun Life doivent contester, cette requête aujourd'hui.



justice

par Marcel COLLARD

A la suite d'un incident survenu aux petites heures, dans la nuit de samedi à dimanche, à l'intersection du Trait-Carré à Charlesbourg, Denis Matte, 23 ans, de la rue des Bouleaux ouest à Québec, a été accusé, hier après-midi, d'avoir causé des lésions corporelles à M. Raymond Dubé, un automobiliste de Charlesbourg.

Le prévenu a été libéré moyennant un cautionnement personnel de \$1.500. Cependant, le juge Anatole Corriveau, à la demande du père du prévenu, lui a ordonné de ne point être porteur d'une arme offensive.

Dans le milieu policier, on avait d'abord parlé de tentative de meurtre, mais après enquête, le détective Roger Lepire, de la sûreté municipale de Charlesbourg, a déposé une plainte réduite.

On se rappellera que l'agression avait été commise après une poursuite entre M. Matte, qui roulait à motocyclette, et M. Dubé, qui circulait en automobile, après une altercation

Matte accusé d'avoir causé des lésions

verbale. Une question de priorité de passage serait à l'origine de cet incident.

Palais de justice évacué

Vers 10h35, hier matin, un homme téléphona au palais de justice de Québec pour annoncer que "ça sautera à 11h30" et les constables spéciaux durent faire évacuer le palais de justice. Il y avait une forte affluence, hier matin, en raison de l'appel du rôle de la cour supérieure, chambre criminelle. Une fois que les lieux furent inspectés, le personnel a pu réintégrer les bureaux, vers 11h15. Selon la téléphoniste qui a reçu l'appel, l'homme avait "une voix de monsieur... une voix claire et bien posée".

Il faut croire que les personnes évacuées ne prenaient pas tellement la menace au sérieux, parce que plusieurs centaines se tenaient juste en face de l'entrée principale. Plusieurs centaines de pieds plus haut, un peintre poursuivait la restauration de la tour principale où flotte le drapeau unifié.

**—AVIS PUBLIC—
DENEIGEMENT 1981-82
COMMISSION SCOLAIRE
CHUTES-MONTMORENCY**

La Commission scolaire Chutes-Montmorency demande des soumissions pour le déneigement de cours d'école et de terrains de stationnement.

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui peut être obtenu à compter de 8:30 heures, le mardi 5 mai 1981, au Centre Administratif, 2280, av. de Tunis, Beauport.

Pour être considérée, toute soumission devra être remise avant quatorze (14:00) heures, le vendredi 22 mai 1981.

Toutes les soumissions seront ouvertes le même jour et au même endroit à compter de 14:00 heures.

La Commission scolaire Chutes-Montmorency ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

GERARD MATHIEU
Directeur des Services
de l'Équipement



**VILLE DE
CHICOUTIMI**

APPEL D'OFFRES

La Ville de Chicoutimi désire recevoir des soumissions pour de l'équipement de terrains de jeux.

Ceux qui désirent soumissionner peuvent se procurer des formules de soumission au Service de l'Approvisionnement, au 1088 rue Nil-Tremblay, Chicoutimi, Secteur Rivière-du-Moulin.

Les formules dûment remplies seront retournables au Bureau du Greffier, Ville de Chicoutimi, 201, rue Racine est, Chicoutimi, avant 14:00 heures (deux heures p.m.) le 14 mai 1981.

La Ville ne s'engage pas à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions et décline toute responsabilité à l'égard des soumissionnaires.

Le présent avis est publié en conformité avec les dispositions de la Loi des Cités et Villes.

Signé à Chicoutimi, ce 29e jour d'avril mil neuf cent quatre-vingt-un (1981).

Jean-Yves Fortin,
Greffier

DES IDÉES EN "BLOCS"

à voir au centre de détail Page



La photo illustre le pavé MUNICH et le BLOC-REMBLAI.

**PLUSIEURS MODELES
ET COULEURS AU CHOIX:**

- 1- pavé SF
- 2- interbloc
- 3- béton
- 4- munich
- 5- rustique
- 6- hexagone
- 7- bloc-remblai

brun- beige- rouge- gris- nuance (rustique).

Également en montre: blocs de maçonnerie, chaînes de trottoir, FOYERS EXTERIEURS

Sur place, pour vous conseiller, ingénieur et spécialistes.

Visitez notre cour de montre. Vous en verrez des idées d'aménagement de terrains.



(1980) inc.

626-0120
8845, boul. Pierre-Bertrand

MADELEINE MONO

L'attrait de la couleur! Voici le Bâton Rouge: pour aviver joues et lèvres, en 8 teintes, \$10.50. Les crayons à lèvres: en tons superbes de mauves, corail, fuchsia, \$6.50. Et les fards à paupières: dans un arc-en-ciel de teintes vedettes, \$8.50 chaque. Cosmétiques, au rez-de-chaussée... où nous sommes tout ce que vous attendez de mieux!

Regard du Jour, Regard du Soir, \$11.50 à l'achat de \$8.50 ou plus de produits Madeleine Mono jusqu'au 16 mai: Crayon Kajal, 1 crayon et 2 poudres Lumières d'Arabie, 2 trios d'ombre à paupières.

HOLT RENFREW

H. R. OUVERT VENDREDIS JUSQU'A 21 H

PLACE STE FOY

CRAVEN "A" FILTRE MIEUX pour votre bon goût!



CRAVEN "A", la première famille de cigarettes douces

Avis: Santé et Bien-être social Canada considère que le danger pour la santé croît avec l'usage - éviter d'inhaler. Moyenne par cigarette - Filtre King Size: "goudron" 12 mg, nic. 0.9 mg, Filtre Regular: "goudron" 8 mg, nic. 0.5 mg.

Danseurs à gogo dévalisés

par Lucien LATULIPPE

Après une fin de semaine passablement calme, deux vols qualifiés ont été enregistrés à Québec, hier après-midi, l'un à l'agence Ben-Art, au 234 rue Saint-Jean, et l'autre à la boutique l'Option Enr., au 1098, 8e Avenue. En fin de soirée, aucun suspect n'avait été arrêté.

Il était midi et 45 lorsque deux individus masqués se sont présentés à l'agence Ben-Art qui se spécialise dans le placement de danseurs à gogo des deux sexes. Le gérant, Gaston Bélanger, était parti à la banque chercher de l'argent pour payer les sept

employés qui l'attendaient dans son bureau.

Pour tromper le temps, les deux voleurs ont forcé les sept employés à vider leur porte-monnaie, en appuyant un revolver sur la tempe de l'un d'eux. A son arrivée, M. Bélanger a dû se soumettre à leurs exigences et il leur a remis la serviette contenant quelque \$6,000.

Les bandits ont pris la fuite en auto vers l'est et ils ont emprunté la rue Sainte-Claire. Au croisement de la rue d'Aiguillon, ils ont jeté un veston dans lequel se trouvait l'arme du crime que les policiers de Québec ont

entre les mains.

Le hold-up à la boutique Option est survenu vers 16h30. Trois individus dans la vingtaine, sous la menace d'un couteau, ont forcé l'employée à leur remettre le contenu de la caisse. Ils ont aussi obligé trois clientes à leur remettre le contenu de leur sac à main, pour ensuite les ligoter et les enfermer dans la salle de toilette. Les plaignantes ont pu se libérer facilement et elles ont lancé l'alerte.

Au cours de la fin de semaine, la police de Québec n'avait enregistré aucun vol qualifié. Par contre, une vingtaine de maisons, six commerces et huit autos ont été cambriolés. Le butin est constitué d'un peu de tout, surtout des bijoux et de l'argent.



Des policiers, des journalistes et des voisins se sont rendus sur les lieux de la tragédie qui a coûté la vie à six personnes à Woodslee, près de Windsor.

Gaspésiens accusés de fraude

par Tom FRECHETTE

Trois autres personnes de la Gaspésie, deux femmes et un homme de Port-Daniel, ont comparu au palais de justice de New Carlisle, la semaine dernière, pour faire face à des accusations de fraude pour un montant global de \$30,017 à l'endroit du ministère des Affaires sociales du Québec.

Au stade de l'enquête préliminaire, le juge Roch Roy a envoyé ces présumés fraudeurs à leurs procès qui auront lieu au prochain terme des assises criminelles, fixé au 19 mai 1981.

Les personnes suspectes citées devant la justice sont les suivantes: Mme Sergine Langlois, 36 ans, et son concubin, M. Jean-Pierre Langlois, 37 ans, pour des fraudes totalisant \$11,700 échelonnées entre le 1er décembre 1976 et le 31 octobre 1979.

Mme Marcelle Langlois (Georgette Parizé), 42 ans, pour des fraudes totalisant \$18,317 échelonnées entre le 1er octobre 1975 et le 31 octobre 1979. Selon la nature des plaintes, les personnes accusées de fraude déclaraient de faux statuts matrimoniaux (concubinage) alors qu'elles prétendaient vivre en célibataires et sans revenu. La femme retirait les prestations alors que le concubin travaillait ou retirait de l'assurance-chômage ou percevait une autre source de revenu.

Déjà quatorze personnes de Chandler, de Newport et de Pabos ont répondu à des chefs d'accusation comme ceux cités plus haut au palais de justice de Percé. Les différentes fraudes représentaient alors une somme totale de \$60,000.

Sept enfants périssent dans deux incendies

SHERBROOKE (PC) — Quatre jeunes enfants ont péri vers neuf heures, hier matin, dans l'incendie d'une maison mobile sur le chemin de Wesleyville, près de Cookshire dans le canton de Eaton et trois autres ont aussi perdu la vie dans un incendie à Woodslee, en Ontario.

A Sherbrooke, les victimes sont: Isabelle et Mélanie Breton, âgées respectivement de deux ans et demi et un an, Yves Beaudoin, trois ans et Alain Roy, quatre ans.

La propriétaire de la maison et mère d'une des victimes, Mme Lucienne Beaudoin, a été blessée dans cet incendie, de même que sa belle-sœur, Mme Colette Roy, résidente de l'Ontario, qui a subi un choc nerveux. Elles ont toutes deux été traitées à l'hôpital.

Selon les premières informations, une explosion serait à l'origine de l'incendie. Deux enfants qui vivaient dans la même maison venaient tout juste de partir pour l'école quand l'incendie s'est déclaré.

Les policiers de Cookshire sont arrivés sur les lieux peu après le début de l'incendie, mais il n'y avait plus

possibilité de sortir les enfants pri-
sonniers dans la maison mobile.
Un technicien du bureau médico-
légale de la Sûreté du Québec devait se
rendre sur le chemin de Wesleyville,
en après-midi, hier, pour faire des
expertises.

C'est un pilote qui survolait par
hasard ce secteur qui a averti la Sû-
reté du Québec quand il a vu la
maison mobile en flammes.

On attend le résultat de l'enquête
policière avant d'instituer ou non une
enquête du coroner.

En Ontario

Six personnes, dont trois enfants

en bas âge, ont perdu la vie dans
l'incendie de leur demeure à Woods-
lee, 35 km au sud-est de Windsor,
dans le sud de l'Ontario.

Les victimes sont Denise Deels-
tra, trois ans, et sa sœur Julie Ann,
âgée de sept mois; Serge Demers, 16
ans; David Rivest, 21 ans, et son
épouse Louise, 20 ans également, ainsi
que leur fils Jason, âgé de trois mois.

Selon les pompiers de la région de
Windsor qui ont combattu le sinistre,
un poêle à bois surchauffé serait à
l'origine de l'incendie.

Disparu en Amérique du Sud

EDMONTON (PC) — Un em-
ployé canadien des Nations-Unies est
porté disparu en Amérique du Sud
depuis près de deux mois.

"Nous n'avons pas eu de ses nou-
velles depuis qu'il a quitté Caracas
(Venezuela), de dire Mme Janette Fri-
gon, sa sœur. Nous ne savons pas s'il
a traversé la frontière, si son avion en
partance pour la Colombie s'est écrasé
en route ou s'il est détenu par le

gouvernement.
"Nous avons tenté de commu-
iquer avec les autorités col-
ombiennes mais elles ne donnent pas
suite à nos appels."

M. James Allan Bresden, 48 ans et
originaire d'Edmonton, travaillait
pour le compte de l'ONU depuis 10
ans en Amérique du Sud où il en-
seignait l'utilisation d'équipement na-
val.

Célébrez la Fête des Mères
au
Le Château Frontenac

CP Hôtels
SALLE DE BAL

• Brunch familial pour Maman,
de 11h à 14h.

\$14.75 par personne, tout compris.
\$8.25 par enfant de moins de 8 ans, tout compris.

Les mélodies du trio Sergio Arellano.

Attribution pour les mamans, de une (1) chambre pour deux
(2) personnes, pour une (1) fin de semaine
au Château Champlain à Montréal.

Transport Via Grand Express.

Rés.: 692-3861, poste 350.

RESTAURANT LE CHAMPLAIN

• Brunch dominical
de 10h à 14h.

Incluant les oeufs Benedict.

\$12.50 par personne.

\$7.25 par enfant de moins de 8 ans.

Taxe et service en sus.

• Buffet de Gala
à 18h.

Choix de mets succulents:

côte de boeuf, homard, etc.

\$19.75 par personne.

\$11.00 par enfant de moins de 8 ans.

Musique de Peter Novak.

Rés.: 692-3861, poste 246.

GOOD YEAR

Vente
de pneus radiaux!

Un achat avantageux
en tout temps!
Un achat plus avantageux
que jamais en ce moment!

15% à 25% de rabais!

Fabrication de qualité. Normes sévères de vérification. Innovation au premier rang. La technologie la plus moderne qui soit. Ce sont certains des éléments combinés par Goodyear pour fabriquer des pneus radiaux qui s'avèrent toujours un achat avantageux. Ils sont offerts à prix plus avantageux que jamais grâce à des rabais de 15 à 25%. Hâtez-vous. La date d'échéance pour chausser votre voiture de pneus radiaux de qualité Goodyear à ces bas prix avantageux est le 23 mai 1981.

Le radial Custom Polysteel de Goodyear allie le roulement doux et confortable du câblé de polyester de la carcasse et la robustesse et la résistance aux chocs des pneus de type radial ce qui le rend plus économe de carburant - un atout important de nos jours.

Le radial ceinturé de fibre de verre Viva de Goodyear offre tous les avantages de performance d'un pneu radial à prix économique. Deux ceintures en fibre de verre robuste et souple et le câblé de polyester de la carcasse sont gages de roulement doux, confortable et sans par à-coups. Les éléments-blocs à crans d'adhérence de la semelle s'agrippent à la chaussée pour offrir une adhérence sûre dans les virages courts et sur la route et sur les chaussées sèches et mouillées.



Viva
dimension P155/80R13
chacun, pose comprise

\$49.95

Notre prix courant
de tous les jours: \$59.15

Custom Polysteel
dimension P195/75R14
chacun, pose comprise

\$75.50

Notre prix courant
de tous les jours: \$100.65

Bas prix semblables pour les autres dimensions.



Nous vous faisons aller de l'avant

Le personnel de votre Centre Go Goodyear se compose de spécialistes formés par Goodyear qui ont pour tâche de répondre à vos exigences en fait de pneus et d'en entretenir votre voiture comme il se doit à l'aide d'un outillage électronique moderne. Chaque membre de l'équipe Goodyear est tenu de respecter notre engagement:

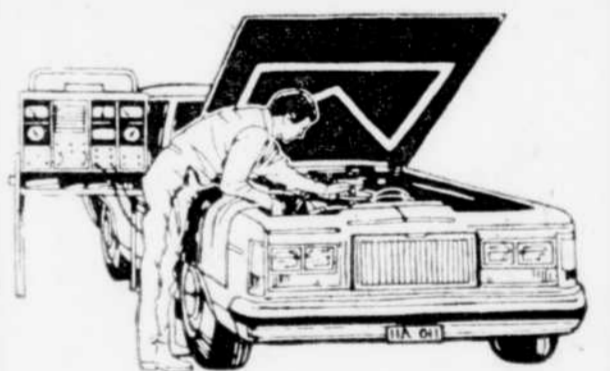
- effectuer un entretien professionnel à tous points de vue.
- n'effectuer que le travail nécessaire et que vous autorisez.
- vous remettre toutes les pièces usées
- décrire et expliquer chaque travail effectué.
- honorer notre garantie nationale.

1220, boul. Charest ouest
TEL.: 681-4646
Lundi au vendredi: 7h.30 à 17h.30
Samedi: 8h. à 12h.

3115, boul. Hochelaga, Ste-Foy
TEL.: 653-0841
Lundi au vendredi: 7h30 à 17h.30
Samedi: 8h. à 12h.

CENTRES GO
GOOD YEAR

Entretiens en vedette



Mise au point
de 12 mois

Comprend une garantie de 12 mois sur les pièces et la main-d'oeuvre originales et 3 vérifications électroniques additionnelles pour un millage accru.

voitures 4 cylindres \$42.95
voitures 6 cylindres \$49.95
voitures 8 cylindres \$59.95

Pour la plupart des voitures. Pose de bougies neuves et main-d'oeuvre comprises. Allumage non électronique: \$5 en sus.

Soyez économe d'essence - téléphonez pour prendre rendez-vous.

Huile, filtre et
lubrification

La plupart des voitures \$13.95

Nous poserons un filtre à huile Fram, verserons jusqu'à 5 litres d'huile Quaker State dans le moteur et effectuerons une lubrification complète du châssis.



Nous ouvrons nos portes à 7h 30

L'origine de l'incendie de Saint-Isidore reste inconnue

par Lucien LATULIPPE

L'origine et la cause de l'incendie qui a ravagé, hier, la meunerie J.-M. Brochu Inc., à Saint-Isidore de Beauce-Nord, sont inconnues. C'est ce que laissent entendre, hier soir, les enquêteurs de la Sûreté du Québec et M. Marc Landry, vice-président de la compagnie.

Il n'y a pas eu d'explosion en dépit de certaines prétentions qui ont été avancées, hier matin. S'il y avait eu explosion, les maisons situées tout près auraient été endommagées, ce qui n'est pas le cas.

M. Landry a confirmé que le feu avait été aperçu par un voisin. Il était

1h30 de la nuit et, à ce moment-là, l'incendie avait déjà pris de l'ampleur.

L'alerte a été lancée. M. Landry a dit au SOLEIL, hier soir, qu'il était arrivé à la meunerie vers 1h45 et que tout était en flammes.

La meunerie était un bâtiment d'environ 100 pieds sur 60 et elle disposait de 30 silos dont certains atteignaient 100 pieds de hauteur. Les silos en bois et en acier ont été détruits. Quatre en béton ont été épargnés.

Tout l'équipement est considéré comme une perte totale, ainsi qu'une forte quantité de grains et de moulée. Les dommages sont estimés à au moins \$1,5 million.

Service aux clients

Par contre, les bureaux ont échappé au brasier et les filières ont été transportées dans un bureau temporaire à Saint-Henri où le service à la clientèle a repris dès hier après-midi.

"Rétablir le service à nos clients a été notre première préoccupation, hier, ajoute M. Landry. Nos camions ont pu s'approvisionner dans différentes meuneries des alentours."

M. Landry a de plus révélé au SOLEIL, hier soir, qu'une réunion du

bureau de direction serait convoquée, probablement la semaine prochaine, et qu'une décision serait prise sur la reconstruction éventuelle de la meunerie qui fournissait de l'emploi à 75 personnes.

Bien que la cause et l'origine de l'incendie ne soient pas connues, la Sûreté du Québec révèle qu'une poussière très explosive s'accumule dans la partie supérieure des silos et qu'il suffit d'une source de chaleur quelconque pour y mettre le feu.

Des enquêteurs de la brigade de crime contre la propriété, section incendies, de la SQ à Québec, se sont rendus à Saint-Isidore, hier, et ils ont procédé à l'interrogatoire de témoins. Personne n'a mentionné qu'il avait entendu une explosion.

Aucune fouille n'a été effectuée dans les décombres et la SQ n'a pas fait appel à un chimiste pour tenter d'établir la cause du feu. "Tout a été détruit et il n'y a rien à faire", selon l'un des agents chargés de l'enquête.

Les pompiers de Saint-Isidore ont travaillé pendant plusieurs heures pour venir à bout du brasier. En s'écroulant, des silos ont renversé deux wagons du Canadien National qui étaient immobilisés sur une voie d'évitement près de la meunerie et qui étaient vides.



En s'écroulant, des silos ont renversé deux wagons du CN immobilisés sur une voie d'évitement.

Soupçonnés d'avoir mis le feu aux Galeries Chagnon

par Lucien LATULIPPE

Deux personnes originaires de Montréal auraient allumé l'incendie qui a causé des dommages estimés à \$350,000 aux Galeries Chagnon, de Lévis, le 18 janvier dernier. L'une d'elles a comparu devant le notaire Delage, du Commissariat des incendies, hier, et elle a été libérée par la suite.

Les deux suspects seront appelés à témoigner devant le commissaire, le 16 juin prochain, lors de l'enquête qu'il présidera ce

jour-là. Une quinzaine de témoins devraient être entendus.

Rappelons que les pompiers de Lévis avaient été alertés vers 6h20 du matin et que trois magasins avaient surtout subi des dégâts: les Draperies Montréal, le magasin de chaussures Panda et la pharmacie Pharmaprix.

L'enquête a révélé plusieurs foyers d'incendie et que de l'essence avait été utilisée. Des traces d'effraction avaient aussi été constatées et un plaignant a rapporté le vol d'une somme de \$26.

Autres enquêtes

D'autre part, la Sûreté du Québec a ouvert une enquête, hier, sur deux incendies. A Saint-Pamphile de L'Islet, une maison estimée à \$10,000 qui devait être démolie a été détruite, samedi. Une maison mobile a aussi été incendiée, ce jour-là, à Saint-Malachie.

Par ailleurs, le notaire Delage présidera trois enquêtes, vendredi, au bureau du Coaissart des incendies situé sur la rue Saint-Jean, à Québec.

Goûtez au plaisir de lire
LE SOLEIL
 abonnez-vous!
 647-3333

MÉNAGE NEUF 1981
 Style colonial. Appareils électriques inclus
 Composant 1 réfrigérateur de luxe, 2 portes de couleur, 1 cuisinière 30 po automatique de luxe, 1 meuble de chambre, bureau triple, 4 pièces, cabinet 2 lampes de bureau, 1 meuble de salle à manger, 2 pièces en bois massif colonial, 1 meuble de salon, 2 pièces, colonial avec fauteuil berçant, 1 table de centre, 1 table de coin
\$1995

MÉNAGE NEUF 1981
 Style moderne. Appareils électriques inclus
 1 réfrigérateur 2 portes, couleur, 1 cuisinière 30 po automatique de luxe, Bureau triple avec miroir, commode à tiroirs, lit 54 po, Meuble de salon 2 pièces, comprenant divan et fauteuil berçant, table à café, table de bout, Meuble de salle à manger, 3 pièces.
\$2995

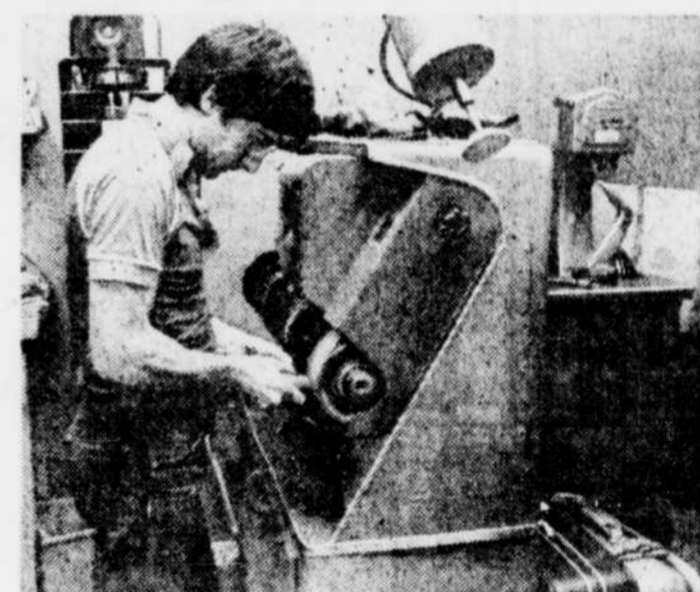
MÉNAGE NEUF 1981
 Style canadien. Appareils électriques inclus
 Cuisinière de luxe, réfrigérateur 2 portes, de couleur, Meuble de salle à manger canadien, 5 pièces, Meuble de chambre, Bureau triple, miroir, commode, tête de lit, Meuble de salon avec fauteuil berçant, table à café et table de bout.
\$3995

LIVRAISON ET ENTREPOSAGE GRATUITS
HENRI TURCOTTE MEUBLES
 2100, boul. Père-Lelièvre, Centre d'achats Duberger
 Votre plus gros vendeur de ménages
527-3413

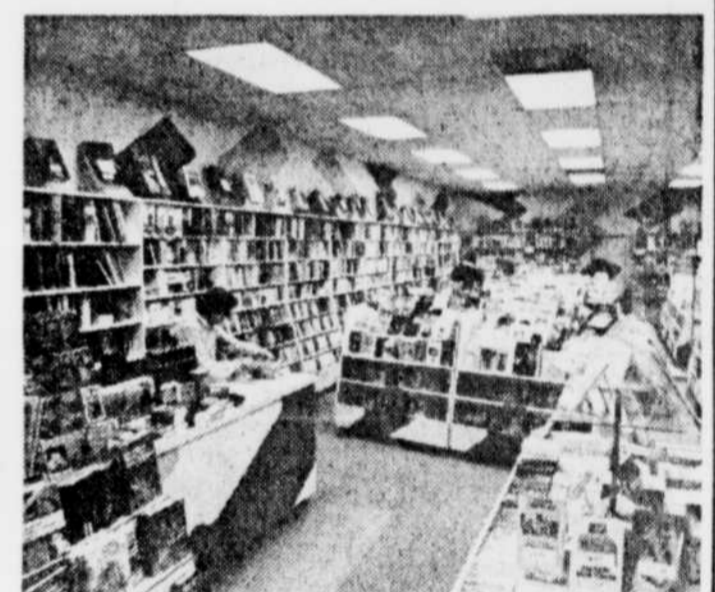
UN CENTRE D'IDÉES POUR TOUTE LA FAMILLE



MULTI-DÉLICES
 fromagerie, délicatesses



MERIJACK NETTOYEUR
 nettoyage à sec, cordonnerie, serrurier



LIBRAIRIE GEMINI



BOUTIQUE MIMI
 vêtements pour dames



LE PERMANENT
 courtiers d'immeubles



KIOSQUE 4 TRÈFLES
 revues, journaux



CHAUSSURES MADEMOISELLE
 chaussures pour dames

PLACE DES QUATRE BOURGEOIS, C'EST LA RÉUNION DE PLUS DE 64 MAGASINS ET BOUTIQUES.



TAILLEUR SAM
 tailleur

FENÊTRES PANORAMIQUES COMBINÉES et THERMOS

110

PORTES PORTES PATIO

710

REVÊTEMENTS ALUMINIUM VINYLE ET ACIER

FUTURA

NOS PRODUITS PORTE BONHEUR

- GARANTIS POUR 6 ANS, MATÉRIEL ET INSTALLATION
- ACCEPTÉS PAR LA SCHL

ESTIMATION GRATUITE A DOMICILE

Salle de montre ouverte de 8h à 17h, samedi sur rendez-vous. Spécialiste en portes, fenêtres et revêtement d'aluminium.

ARCON CANADA Inc.
 795, av. St-Jean-Baptiste suite 109, Québec
 871-1825

place des **XXXXX** quatre-bourgeois

Angle Quatre-Bourgeois et boul. Duplessis



Tué sur le coup

Un jeune homme de Sillery a perdu la vie un peu après 15h, hier, dans la collision de sa moto avec un autobus scolaire, à l'intersection du chemin Saint-Louis et de l'avenue de Boulogne, à Sainte-Foy. Selon les premières constatations des policiers, la motocyclette s'apprêtait à dépasser l'autobus par la droite au moment où ce dernier véhicule a fait un virage pour s'engager sur la rue Laforest. La moto a passé sous les roues de l'autobus et son conducteur s'est fracassé le crâne sur le bord du trottoir même s'il portait son casque de sécurité. La victime a été identifiée comme étant Claude Gingras, âgé de 19 ans, du 2590 Sillery Plaza, à Sillery. La dépouille mortelle a été transportée à la morgue provinciale pour fin d'autopsie et l'enquête du coronar a été ouverte ce matin.

Le Soleil, Gilles Lafond



Le Soleil, Gilles Lafond

Miracle Mart

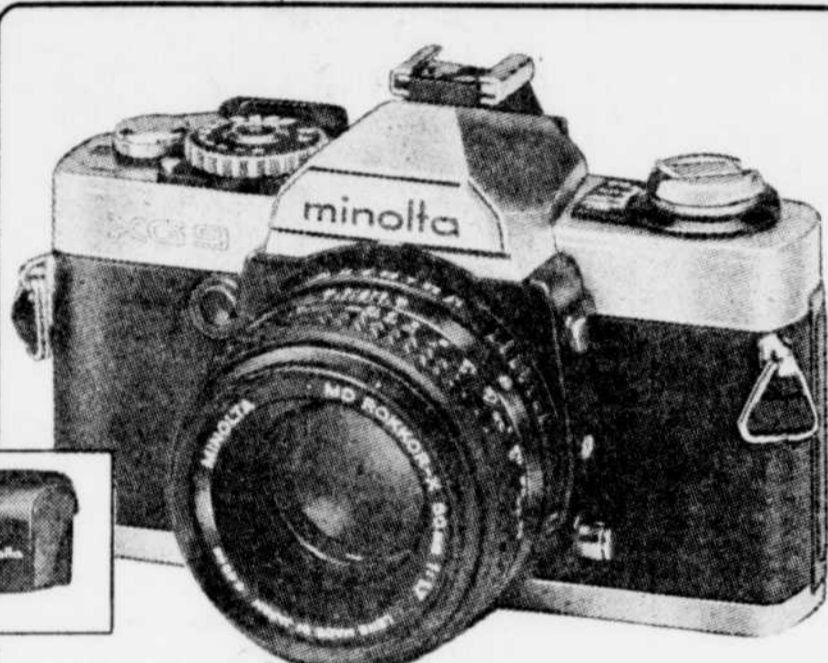
Ossements suspects

Un citoyen de la rue Viger, dans le quartier Sainte-Thérèse-de-Lisieux à Beauport, a fait une étrange découverte hier midi en faisant le ménage dans un bois derrière son terrain. Dans un sac à déchets, l'homme a trouvé des os et des morceaux de viande en décomposition avancée. Alerté, la police a demandé l'aide de représentants du laboratoire de médecine légale de Québec. Selon le Dr Roger Miller, pathologiste (à gauche sur la photo), ce qui à premier abord pouvait sembler des débris humains seraient les restes d'un animal de taille moyenne, peut-être un ours. On le voit ici en train de ramasser les os, avec l'aide du technicien Allan Ross, du Service d'identité judiciaire de la police de Beauport. Les ossements ont été apportés au laboratoire pour expertise.



Minolta SR-T-200
avec objectif F2 45 mm **179⁹⁵**

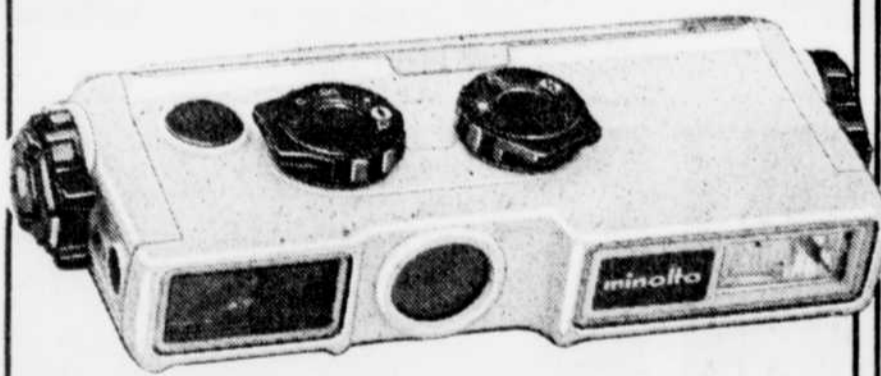
Le Minolta SR-T-200... un appareil-photo mono-objectif des plus populaires. Vitesse d'obturation jusqu'à 1/1000 de seconde, sabot de contact incorporé, avance du film rapide et dispositif contre le déclenchement accidentel. Monture à baïonnette pouvant accepter une vaste gamme d'objectifs. Étui en sus.



Minolta XG-9
avec objectif F2 45 mm **279⁹⁵**

Le Minolta XG-9... un appareil-photo qui vous en donnera plus pour votre argent! Exposition automatique avec priorité à l'ouverture, possibilité d'utilisation en mode manuel, verre de viseur ultra clair, déclencheur très sensible, viseur affichant toutes les données d'exposition. Bouton pour pré-sélection du diaphragme. Étui en sus.

Faites de belles photos sur terre ou sous l'eau avec ce champion toutes saisons.



Minolta Weathermatic-A
99⁹⁵

Le Weathermatic-A de Minolta... un appareil de poche qui ne craint pas les intempéries! Emportez-le à la plage, sous la pluie ou à la piscine sans jamais craindre de l'endommager. Il vous produira des photos uniques à la simple pression du déclencheur.



Minolta Hi-Matic F
129⁹⁵

Le Minolta Hi-Matic F avec flash et étui... une excellente façon d'accéder à la photo 35 mm! Un signal lumineux clignote dans le viseur lorsque la lumière est faible et que le flash doit être utilisé. Objectif Rokkor F2.7 38 mm. Flash électronique Minolta modèle 20. Étui compris.

Du nouveau au Miracle Mart! Formule économique avec traitement inclus pour photos-couleur

Vous achetez le coupon à l'avance et nous nous occupons du reste! Economisez en achetant votre coupon à l'avance et confiez-nous votre film pour développement. Les prix sont valables pour tous les films de type C-41 et incluent les frais de développement et d'impression. Il est à noter qu'aucun crédit ne sera accordé sur les résultats du nombre d'exposition ou de leur qualité.

	Prix ordinaire	Prix de solde
Film 12 poses	3.79	2.99
Film 20 poses	6.99	4.99
Film 24 poses	7.79	5.99
Film 36 poses	10.99	8.99

Toutes les photos seront imprimées sur/du papier glacé et les photos de film 35 mm vous seront retournées sur notre papier "Super Image" format 4"x6".



4350, 1re Av.,
Charlesbourg, Québec

Place Lebourgneuf
5500, boul. des Gradins
(coin boul. de la Capitale et boul. Laurentien)
Charlesbourg Ouest

Place Ste-Foy, 2440, boul. Laurier
Ste-Foy, Québec

- Mise de côté pratique
- Stationnement facile
- Satisfaction garantie au prompt retour
- Remboursement avec la source

OUVERT • LUNDI À MERCREDI 9h À 18h • JEUDI ET VENDREDI 9h À 21h • SAMEDI 9h À 17h

Nos conseillers en décoration, une équipe dynamique à votre service

Consultation gratuite de décoration intérieure

Pour rénover, rajouter ou aménager un nouveau logis, nous vous invitons à les consulter; ils iront vous visiter avec des échantillons, à votre demande.

Service de remboursement

Si un meuble vous semble défraîchi, nous vous offrons le remboursement, l'ébénisterie, la restauration des bois sur tous meubles de style et contemporains. Nos conseillers en décoration discuteront avec vous du travail à exécuter.



Pierre St-Michel



Raymond Cantin

Composez 524-5121, poste 360

Nos conseillers en décoration sont disponibles, sur rendez-vous, aux 6 magasins Paquet-Syndicat.

Substance qui réduit les hémorroïdes

Substance exclusive qui soulage la douleur et enrayer les démangeaisons.

Des expériences en clinique démontrent qu'une substance cicatrisante spéciale *réduit vraiment les hémorroïdes sans causer de douleur*. Elle soulage les démangeaisons et l'inconfort en quelques minutes.

Cette substance spéciale, Bio-Dyne, agit aussi à la cicatrisation des cellules et stimule la croissance de tissus nouveaux. De plus, dans maints et maints cas, l'amélioration remarquable s'est maintenue durant des mois.

Seule **PRÉPARATION H** contient de la Bio-Dyne. En onguent ou en suppositoires. Satisfaction ou argent remis.

PRÉPARATION H

En vente à nos 6 magasins

Le détecteur de fumée/incendie qui donne l'alarme au plus tôt



Détecteur de fumée SA 4.

Détecteur de fumée avec une alarme de 85 décibels piézoélectrique, circuits à semi-conducteurs. Double chambre d'ionisation. Diode à lueurs. Pile incluse.

Spécial 13.88

En vente à nos 6 magasins

Paquet: dans le rayon de la quincaillerie	Syndicat: dans le rayon des lampes
--	---------------------------------------

Les commandes téléphoniques (tél.: 524-5121 local 382) et les commandes postales sont acceptées. Servez-vous du bon de commande ci-dessous. Il y a des frais de livraison.

Paquet-Syndicat, C.P. 2327, Québec G1K 7P9

Quant.	Coût unitaire	Description	Taxe 8%	Total
Frais de manutention ajouter \$1.00				
Total				

Nom

Adresse

compte de crédit C.O.D. Chèque Mandat

Pas de droit de grève pour 629 informaticiens

par Juliet O'NEILL

OTTAWA (PC) — Sur les 3,000 fonctionnaires fédéraux de l'informatique, qui risquent bientôt de se mettre en grève, 629 n'auront pas le droit de débrayer, leurs fonctions étant considérées d'un intérêt vital pour le public.

Ainsi en a décidé le Conseil des relations du

Le fonctionnaire francophone a des problèmes avec son patron

MONTREAL (PC) — Des fonctionnaires fédéraux du Québec ont demandé à M. Max Yalden, commissaire fédéral aux langues officielles, d'examiner les problèmes qui se posent aux francophones dans leurs rapports avec des supérieurs hiérarchiques et des syndicats dominés par des Canadiens anglophones.

Au cours d'une conférence de presse, hier, M. Robert Martin, président de l'Association des fonctionnaires fédéraux du Québec - organisme créé en vue de promouvoir la présence francophone dans la fonction publique - s'est déclaré déçu que M. Yalden n'ait pas immédiatement suggéré des solutions aux problèmes, lors d'une rencontre avec lui la semaine dernière.

M. Martin déclare avoir dit à M. Yalden qu'en dépit des programmes fédéraux destinés à augmenter les possibilités pour les francophones au sein de la fonction publique, leur représentation continuait d'être faible et généralement limitée à des secteurs comportant peu de possibilités d'avancement.

Parmi ces problèmes, dit-il, il faut noter les griefs syndicaux qui sont traités en anglais à Ottawa, une fois arrivés au stade de l'appel.

Un assistant de M. Yalden, M. David Phillips, a déclaré hier que certaines des questions soulevées par l'association semblaient relever des relations de travail, sur lesquelles M. Yalden n'a aucune juridiction. Son bureau, cependant, étudiera les plaintes pour voir si elles comportent des aspects linguistiques.

L'association affirme avoir attiré 75,000 membres depuis sa création en février.

personnel de la fonction publique, qui régit les rapports employeurs-employés au sein de l'administration gouvernementale.

En d'autres termes, en cas de grève, il restera en fonction suffisamment d'employés pour traiter les chèques des bénéficiaires de la sécurité sociale, fournir les bulletins météorologiques et assurer les imprimés parlementaires, tels que les textes de lois.

Si les efforts de conciliation actuellement en cours n'aboutissent pas, une grève pourrait éclater dans les centres fédéraux de l'informatique. Parmi les points litigieux, on note: la question salariale, les heures de travail, les congés annuels et les primes de quart.

Cette décision est considérée comme une victoire syndicale partielle, a déclaré un porte-parole de l'Alliance de la fonction publique du Canada. En effet, rappelle-t-il, le syndicat avait accepté de détacher 500 fonctionnaires, tandis que le gouvernement en demandait 800.

En général, lors de conflits antérieurs, près de 500 informaticiens s'étaient toujours vus exclus de tout mouvement de grève.

Le salaire annuel d'un préposé au traitement des données varie entre \$9,479 et \$26,359 dans un groupe, ou \$9,515 et \$23,790 dans un autre.

Les informaticiens revendiquent une convention d'un an, avec des augmentations salariales de 17 pour 100, une semaine de travail réduite de 37 1/2 heures à 35 heures et des vacances annuelles prolongées pour les fonctionnaires ayant au moins huit années de service.

Le gouvernement a offert une convention de deux ans, avec trois augmentations de 6 pour 100 à chaque tranche de huit mois. Mais, a déclaré un porte-parole syndical, il a gardé le mutisme sur les autres points.

Les diverses allocations sociales qui devraient continuer à être versées en cas de grève, concernent: les retraités, les bénéficiaires de la pension vieillesse, les suppléments de revenu garanti, les assurances chômage, les allocations familiales, le bien-être des Indiens, les allocations aux anciens combattants, les retraités du Parlement, des forces armées et de la gendarmerie royale.

Par ailleurs, les bulletins météorologiques devront continuer à paraître pour parer à un éventuel accident nucléaire, à l'instar de celui de Three Mile Island, ou à un désastre chimique, comme celui de l'accident de train survenu à Mississauga, en Ontario.

Pour un rêve réalisé!

Un style toujours à la mode... le modulaire 2 pièces!



ECONOMIE DE 100.07



Solde **499⁸⁸** l'ens.

Un style répondant à vos besoins. Sofa et causeuse se combinent selon vos goûts et l'espace disponible. Construction solide pour durer longtemps. Recouvert d'un tissu beige neutre à motifs attrayants. Coussins de siège moelleux et coussins amovibles assortis pour un confort suprême. Cour. 599.95.

Réveillez-vous dans le décors enchanteur d'une chambre à coucher 4 pièces



ECONOMIE DE 20%

solde **395⁸⁸** l'ens.

Table de chevet en sus No 600-060 Solde **55⁸⁸** ch. Cour. 69.95

Pascal vous offre cet ensemble de chambre à coucher traditionnelle à un prix exceptionnel. Présentation raffinée et de grande qualité. Flanchène clair rehaussé de ferrures fini laiton. Comprend commode triple 60" x 16-1/2" x H. 30" chiffonnier à 2 portes 32" x 16-1/2" x H. 45", miroir 39-1/2" x 34" et tête de lit de 54".

VILLE DE SILLERY

AVIS PUBLIC

SOYEZ AVISES que la candidate élue lors du scrutin tenu le 26 avril 1981 pour l'élection d'un conseiller dans le quartier numéro 3, Saint-Michel, est:

Madame Anne B. Létourneau, enseignante, 1910, rue Sheppard, SILLERY (QUEBEC)

La présidente d'élection **Constance Corriveau, avocate**

SILLERY, 1er mai 1981.

Construction de défense Canada / Defence Construction Canada

Projet: Traitement (peinture) des surfaces extérieures en bois, logements familiaux, bfc Valcartier, Courcellette, (Québec)

Dossier: VR 162 10

Le secrétaire recevra jusqu'à 3 heures de l'après-midi (heure avancée de l'Est)

Le MARDI 2 Juin 1981

des soumissions sous pli cacheté, dont les enveloppes indiqueront le contenu et seront adressées au soussigné.

Les plans, devis et les formules de soumission seront exposés aux Bureaux de l'Association des Constructeurs à Ville de Québec, Trois-Rivières, Montréal, Arvida ainsi qu'à notre bureau régional à Monrovia.

Seuls les entrepreneurs principaux pourront se procurer les documents de soumission en adressant leur demande à notre Service des plans à l'adresse ci-dessous ou téléphoner l'indicatif régional 613 - 998-9549, ou télex 053-4231. Cette demande devra être accompagnée d'un dépôt de \$25 payable à l'ordre de Construction de Défense (1951) Limitée. Les documents constituant la soumission sont disponibles dans les deux langues officielles.

Un dépôt de garantie si nécessaire au montant indiqué aux documents devra accompagner chaque soumission.

W.J. Mulock, secrétaire
Construction de Défense (1951) Limitée
Billings Bridge Plaza
12e étage, Immeuble SBI
2323 Prom. Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K3

ÉVITEZ LES DÉCEPTIONS

Venez vous-même choisir les cadeaux que vous désirez recevoir et en établir la liste, à l'une de nos trois boutiques. Votre famille et vos amis n'auront pas de problèmes et seront sûrs de vous plaire en vous offrant, selon leurs moyens, quelques pièces d'un service de table, porcelaine, verrerie, etc., qui orneront votre futur foyer.

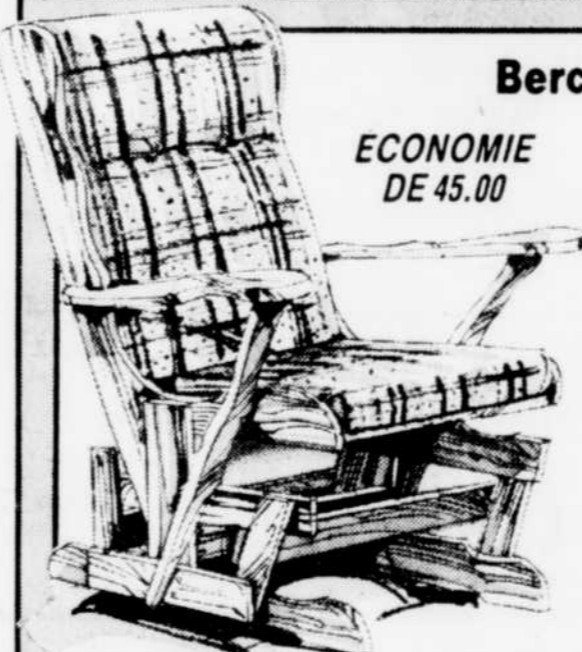


les boutiques
Pierre Robitaille

Place d'Youville 694-0262

Place Fleur-de-Lys 522-2847

Place Ste-Foy 653-7260



Berceuse haut-dossier

ECONOMIE DE 45.00

solde

124⁸⁸ ch.

Un investissement que vous ne regretterez pas pour un meuble utile dans toute pièce! Cadre en bois dur au fini érable défiant le temps et l'usage. Siège et dossier recouverts de tissu à carreaux beige neutre... facile à entretenir. No 2900 Cour. 169.88

Berceuse pliante

ECONOMIE DE 7.07

Solde

29⁸⁸ ch.

En bois dur robuste au fini naturel. Pliable pour un entreposage compact. No 72-R Cour. 36.95.



Berceuse à haut dossier

ECONOMIE DE 20%

Solde **59⁸⁸** ch.

Le confort par excellence à un prix de bon sens! Recouvert d'un tissu à carreaux marron rehaussé d'une garniture marron uni. No 904 Cour. 74.95



Tables d'appoint

ECONOMIE DE 10.07

Solde

29⁸⁸ ch.

Table rectangulaire de 18" x 50" x 15". Table de bout de 18" x 26" x 19". Dessus et côtés, en mélamine. Joli fini paquier. Cour. 39.95.



Lit pliant de qualité

ECONOMIE DE 22.07

Solde

114⁸⁸ ch.

Lit de qualité hotel-motel de 182 cm x 91 cm. Armature en cornière d'acier. Ressort à bandes de renfort pour un support solide. Matelas 12.7 cm sur cadre émaillé bleu. Roulettes 7.5 cm à roulement à billes. Manoeuvre de mise en service et de rangement simple. No 316 Cour. 136.95

IL Y A UNE SUCCURSALE PASCAL PRES DE CHEZ VOUS

CENTRE COMMERCIAL PLACE FLEUR DE LYS 552, boul. Hamel Tél.: 522-7171

CENTRE COMMERCIAL PLACE LAURIER 2700, boul. Laurier Tél.: 653-9307



CES PRIX SONT EN VIGUEUR JUSQU'AU SAMEDI 16 MAI INCLUSIVEMENT LIVRAISON MINIMUM \$100.00



EN VIGUEUR: 6 AU 16 MAI 1981.

LIMITE 3 PAR CLIENT. JUSQU'À ÉPUISEMENT DE LA MARCHANDISE.

FAMILI-PRIX

BONNE
VIE
MAMAN
CHÉRIE



JEROME ALEXANDER
Trousse de voyage
12 morceaux
No 1200

\$13.89



JEROME ALEXANDER
Séchoir - étui
CH1400DV

\$17.89

	SCOPE Rince-bouche 750 ml	\$2.69
	OROBRONZE Capsules 80	\$19.99
	ENHANCE Revitalisant capillaire instantané 225 ml	\$1.59
	BIC Briquets disposables	\$.75
	COLGATE Pâte à dent 100 ml	\$.99
	PAMPERS Couches jetables premier pas 24	\$4.29
	BZZZ Insecticide 50 ml	\$2.69
	ASPIRIN 100	\$1.39
	ASPIRIN 48	\$.89
	STAYFREE Maxi-serviettes Non-Désod. - 30 Maxi-serviettes Désodorisantes - 30	chacun \$2.79
	CLAIROL RAVISSANCE Revitalisant 200 ml	\$1.39
	RAVE Extra-bouclée permanente Kit	\$4.99
	COPPERTONE Huile 110 ml Lotion 110 ml Lotion de bronzage graduel 110 ml Tan Care 110 ml	chacun \$1.99
	SOFT AND DRY Antisudorifique à bille 75 ml	\$1.85
	PERMASOL Solution de rinçage et trempage 240 ml	\$3.15
	GILLETTE TRAC 11 Lames 10	\$2.45
	JOHNSON & JOHNSON Shampooing pour bébés 450 ml - 100 ml boni	\$2.69

	ENO Sel de fruit 200 gm	\$2.39
	JOHNSON & JOHNSON Poudre pour bébés 14 oz	\$1.99
	Le lave-visage pour adolescents SNAP	SNAP 6 oz \$1.65
	CURITY 100 sacs jetables	\$2.19
	NEET Aérosol 150 gm	\$2.39
	NEET Lotion 170 ml	\$1.99
	Cashmere Papier hygiénique 4	\$.99
	ROYALE Essuie-tout 2	\$1.25
	RIGHT GUARD Antisudorifique 200 ml	\$1.85
	BRUT 33 Désodorisant en aérosol 198 gm	\$1.89

	AQUAFRESH Pâte à dent 100 ml	\$.99
	Pour MAIGRIR agréablement Kiloprive 20 sachets = 20 repas	\$8.99
	LUX Savon 3 X 95 gm	\$1.09
	selsun blue Le nouveau shampooing antiparasitaire pour tous les types de cheveux	\$2.29
	BAND-AID JOHNSON & JOHNSON BAND-AID	\$1.25
	OFF Insecticide en aérosol 125 gm	\$2.09
	VASOCON Gtte oph. 15 ml	\$2.19
	OZONOL Onguent 30 gm	\$1.59
	SECOND DEBUT CEF 1200 Liquide 240 ml	\$7.59
	ACNAVEEN Bar Traitement 3.8 oz	chacun \$1.75
	AVEENO Bar Bébé 3.5 oz	chacun \$1.75
	IVORY Savon 4 bars	\$1.09
	ELANCYL GANTS- SAVON & CREME 95gm EN PLUS GRATUIT ELANCYL GEL MOUSSANT 130gm	\$17.99
	SOFT AND DRY Antisudorifique 200 ml	\$1.99
	BRONZTAN Paba Lotion 200 ml	\$3.65
	CLAIROL ULTRA BAN Désodorisant 200 ml	\$1.95
	UNISEC Antisudorifique à bille 50 ml	\$1.39